

CÉCILE BECCHIA, MARION CHAIGNE-LEGOUY  
ET LAËTITIA TABARD (DIR.)

# *AMBEDEUS*

Une forme de la relation à l'autre  
au Moyen Âge





# AMBEDEUS

## Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

*Both, beide, ambos, ambedue* : nombre de langues ont encore un mot pour dire le couple comme unité formée par deux entités. Si notre langue a aujourd'hui perdu cette catégorie du « duel » que possédait l'ancien français (*ambedeus*), les couples topiques (le seigneur et son vassal, le chevalier et sa dame, l'homme et son saint patron, le maître et son élève) structurent toujours notre imaginaire du Moyen Âge. Y aurait-il une importance spécifique à former un couple, et plus généralement à être deux, durant l'époque médiévale ?

De la cellule de base qu'est le couple marital, on imagine volontiers qu'elle donne son fondement à la famille, doit refléter l'ordre du groupe et ainsi assurer la stabilité de l'édifice social et politique. Mais là n'est pas la seule image qui se dégage des écrits médiévaux ni de la réalité des pratiques, qui s'écartent bien souvent des normes définissant et encadrant les rapports entre deux individus. Pour repenser la relation duelle, les contributions réunies dans ce volume étudient le couple au sens large, dans la continuité qui lie la relation conjugale à la relation sociale, en tant qu'il engage les catégories de la pensée médiévale.

Dans la littérature, la philosophie, l'art ou l'histoire du Moyen Âge, les duos peuvent ouvrir un espace de liberté où s'insinuent bien souvent la transgression et le désordre, mais où opère également la logique supérieure de l'amour divin : le lien personnel qui se tisse entre deux êtres n'ouvrirait-il pas sur un processus de construction identitaire et sur une réinvention des règles sociales ?

Illustration : Bernger Von Horheim et sa bien-aimée, fol. 178r du Codex Manesse, ca 1300-1310, bibliothèque de l'Université de Heidelberg (Cod. Pal. Germ. 848) © Bridgeman Images/Tarker

ISBN 979-10-231-0535-3



9 791023 105353

SODIS  
F388292

23 €

*AMBEDEUS*



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES  
Collection dirigée par Dominique Boutet,  
Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

- La Dérision au Moyen Âge.*  
*De la pratique sociale au rituel politique*  
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)
- Moult obscures paroles.*  
*Études sur la prophétie médiévale*  
Richard Trachsler (dir.)
- De l'écrin au cerceuil.*  
*Essais sur les contenants au Moyen Âge*  
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Un espace colonial et ses avatars.*  
*Angleterre, France, Irlande (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*  
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)
- Eustache Deschamps, témoin et modèle.*  
*Littérature et société politique*  
(xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle)  
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)
- Fulbert de Chartres*  
*précurseur de l'Europe médiévale ?*  
Michel Rouche (dir.)
- Le Bréviaire d'Alaric.*  
*Aux origines du Code civil*  
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)
- Rêves de pierre et de bois.*  
*Imaginer la construction au Moyen Âge*  
C. Dauphant & V. Obry (dir.)
- La Pierre dans le monde médiéval*  
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)
- Les Nobles et la ville*  
*dans l'espace francophone (xii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*  
Thierry Dutour (dir.)
- L'Arbre au Moyen Âge*  
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul  
& Jean-René Valette (dir.)
- De servus à slavus.*  
*La fin de l'esclavage antique*  
Didier Bondué
- Cacher, se cacher au Moyen Âge*  
Martine Pagan & Claude Thomasset (dir.)
- L'Islam au carrefour*  
*des civilisations médiévales*  
Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)
- Le Texte médiéval*  
*De la variante à la recreation*  
C. Le Cornec-Rochelois, A. Rochebouet,  
A. Salamon (dir.)
- Hommes, cultures et sociétés à la fin du*  
*Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur*  
*de Philippe Contamine*  
Patrick Gilli et Jacques Pavioit (dir.)
- Les Usages de la servitude.*  
*Seigneurs et paysans dans le royaume*  
*de Bourgogne (v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*  
Nicolas Carrier
- Rerum gestarum scriptor.*  
*Histoire et historiographie au Moyen Âge.*  
*Mélanges Michel Sot*  
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa,  
Klaus Krönet et Sumi Shimahara (dir.)
- L'Enluminure et le sacré.*  
*Irlande, Grande-Bretagne, v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècles*  
Dominique Barbet-Massin  
Préface de Michel Rouche
- Wenceslas de Bohême.*  
*Un prince au carrefour de l'Europe*  
Jana Fantysová-Matějková
- Intus et Foris.*  
*Une catégorie de la pensée médiévale ?*  
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary et  
Patrick Moran (dir.)
- Prédication et propagande*  
*au temps d'Édouard III Plantagenêt*  
Catherine Royer-Hemet  
Préface de Leo Carruthers
- Épistolaire politique I.*  
*Gouverner par les lettres*  
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)
- Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la*  
*Renaissance*  
Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)
- Lire en extraits. Lecture et production des*  
*textes, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*  
Sébastien Morlet (dir.)
- Imja et Name. Aux sources de l'anthroponymie*  
*germanique, anglo-saxonne et slave*  
Olga Khallieva Boiché
- Épistolaire politique II.*  
*Authentiques et autographes*  
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy  
et Laëtitia Tabard (dir.)

# *Ambedeus*

Une forme de la relation à l'autre  
au Moyen Âge



Ouvrage publié avec le soutien de l'EA 4349 « Étude et éditions de textes médiévaux »  
et de l'UMR 8596 « Centre Roland Mousnier. Histoire et Civilisation »  
de l'université Paris Sorbonne.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016  
© Sorbonne Université Presses, 2020  
ISBN DE LA VERSION PAPIER : 979-10-231-0535-3

PDF GLOBAL : 979-10-231-1098-2  
ISBN DES ARTICLES SÉPARÉS :  
I Vandamme, 979-10-231-1099-9  
I Chalumeau, 979-10-231-1100-2  
I Deschelle, 979-10-231-1101-9  
I Cheynet, 979-10-231-1102-6  
II Levron, 979-10-231-1103-3  
II Coumert, 979-10-231-1104-0  
II Chamboduc de Saint Pulgent, 979-10-231-1105-7  
II Serra, 979-10-231-1106-4  
II Coquelin, 979-10-231-1107-1  
III Rabier, 979-10-231-1108-8  
III Certin, 979-10-231-1109-5  
III Rouxpetel, 979-10-231-1110-1  
III Quartier, 979-10-231-1111-8

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN  
Adaptation numérique 3d2s/Emmanuel Dubois (Issigeac)

## SUP

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

## AVANT-PROPOS

*Jean-Marie Moeglin*

À travers la figure du couple, sa construction et sa déconstruction, c'est la relation à l'autre sous sa forme primordiale qui est mise en jeu. C'est ce qui explique son omniprésence dans les réalités comme dans l'imaginaire médiéval.

Les exposés qui vont suivre constituent une série de subtiles et éclairantes variations sur la « vie en couple au Moyen Âge », sa diversité, ses modèles et ses normes, ses éclats et ses crises, sa constitution, sa dissolution et sa reconfiguration, aussi bien telle qu'elle est rêvée dans la littérature courtoise que telle qu'elle agit dans l'épaisseur du social.

Construire un couple, c'est poser que l'autre existe à côté de soi mais qu'il est possible de former une communauté avec lui dans laquelle l'altérité viendra se dissoudre pour laisser place à une nouvelle unité. La figure du couple est la forme élémentaire à travers laquelle se construit le lien social.

Cela conduit à s'interroger sur l'établissement au Moyen Âge d'une figure de l'autre comme catégorie de perception, permettant de faire le partage de l'identité et de la différence ; de la différence radicale, irréductible à la réduction à l'unité, à celle qui peut se prêter à l'alchimie constructive de la constitution d'un couple.

Les Annales de Gênes rédigées au XII<sup>e</sup> siècle rapportent un dialogue entre chrétiens et musulmans lors du siège de la ville de Césarée en 1101 par les Génois : les seconds reprochent aux chrétiens de prôner le massacre des musulmans ; en effet la loi des chrétiens prescrit de ne pas tuer ceux qui sont faits à l'image de Dieu ; or les musulmans sont eux aussi en tant qu'hommes à l'image de Dieu (« *et nos formam Dei vestri habemus*<sup>1</sup> »). Donc les chrétiens ne devraient pas avoir le droit de tuer les musulmans.

La réponse donnée à ce syllogisme par le patriarche Daimbert de Pise est sans appel : « il faut tuer par vengeance celui qui combat contre la loi de Dieu

1 *Annales Januenses*, éd. Luigi Tommaso Belgrano, dans *Annali genovesi di Caffaro e de'suoi continuatori dal 1174 al 1224*, éd. Luigi Tommaso Belgrano et Cesare Imperiale Belgrano, Roma, Istituto storico italiano per il medio evo, t. I, 1890, p. 9-10.

et s'efforce de la détruire ; s'il est tué, ce n'est pas contraire à la loi de Dieu<sup>2</sup> ». On peut sans doute retrouver dans cette réponse l'écho d'une compréhension vulgaire de la *Cité de Dieu* de saint Augustin : depuis l'apparition sur terre de Caïn et Abel, deux espèces d'hommes se partagent le monde, ceux qui cherchent le bien, et ceux qui cherchent le mal, ceux qui sont prédestinés à la béatitude céleste et ceux qui sont prédestinés à l'enfer, ceux pour lesquels les véritables fins sont hors de ce monde, et ceux qui n'ont pas d'autres préoccupations que temporelles. La Cité de Dieu et la Cité terrestre sont deux sociétés mystiques que sépare en principe une ligne de partage indifférente aux frontières entre les peuples et les nations. Les musulmans ont déserté la cité de saint Pierre ; leur meurtre est légitime.

8 L'« autre » irréductible est celui qui est entré en rébellion contre la loi de Dieu. À l'intérieur de la Chrétienté universelle en revanche, les différences existent ; *mores et lingua* séparent les peuples écrivait Isidore de Séville, puisant sa formule dans l'apport de l'ethnologie antique ; elle sera souvent reprise au Moyen Âge. Mais ces différences ne doivent pas empêcher la création du lien social à travers l'établissement de couples de natures variées.

Le monde musulman est en revanche l'adversaire irréductible du chrétien. Avec cet Autre radical, aucun couple ne peut être construit. Comme l'écrit Pierre le Vénéral dans son *Tractatus adversus nefandam haerese[m] sive sectam Sarracenorum* : « les hommes contre lesquels tu veux argumenter sont des étrangers, des barbares, non seulement par les mœurs mais aussi par la langue ; ils reconnaissent qu'il n'existe rien de commun entre eux et les Latins<sup>3</sup> », aussi longtemps en tout cas qu'ils n'ont pas accepté de se convertir. Et parmi les musulmans, le peuple des Turcs apparaît comme la matérialisation parfaite de cette altérité radicale. Il devient sous la plume des récits de croisade une sorte de double diabolique du monde chrétien : Mahomet est une réplique du Christ ; le Calife est l'équivalent oriental du pape (« ils ont en effet un pape comme le nôtre » écrit Guibert de Nogent<sup>4</sup>) ; les Turcs et les Francs, au demeurant l'un et l'autre descendant des Troyens, occupent une place symétrique à la tête des nations d'Orient et d'Occident et ils sont venus s'affronter pour et autour du centre du monde qu'est Jérusalem.

2 « *Interficiendus ille quidem per vindictam est, qui legi Dei contrarius est et legem suam destruere pugnat ; si interfectus est, legi Dei contrarium non est* » (*ibid.*).

3 « *Nam homines contra quos agere disponis, alieni sunt, barbari sunt, non solum moribus, sed et lingua ipsa, nil sibi Latinisque commune fatentur esse* » (Jacques-Paul Migne, *Patrologia latina*, Paris, Migne, t. 189, 1854, col. 671).

4 « *Habent enim et papam suum, ad instar nostri* » (*Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, publié sous la direction de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, Paris, Imprimerie nationale, t. IV, 1879, p. 189).



Les Grecs en revanche, en tant que chrétiens, ne devraient pas se ranger du côté de l'altérité radicale. Ils devraient être en deçà de la ligne de partage qui sépare la Cité de Dieu de la Cité de Satan. Pierre le Vénérable écrit : « bien que l'éloignement des terres et la division des langues nous empêchent de nous voir et de nous comprendre, néanmoins le fait que nous ayons en commun un même Seigneur, une même foi, un même baptême, une même charité, devrait conjindre ce qui est divisé et unir les affects<sup>5</sup> ». Mais c'est une apparence trompeuse ; en réalité, comme le fait dire Eudes de Deuil à l'évêque de Langres au cours de la seconde croisade : Constantinople « n'a du christianisme que le nom et pas la réalité<sup>6</sup> ». Dès la première croisade, les chroniqueurs accusent les Grecs de se réjouir des succès des Occidentaux, de comploter leur perte et de chercher à s'allier avec les musulmans contre les croisés. Les accusations ne feront que s'amplifier lors de la deuxième et de la troisième croisade. La prise de Constantinople en 1204 n'est que la réalisation d'une chute annoncée.

Le portrait des Grecs sous la plume des chroniqueurs francs est en fait une sorte de portrait inversé de ce que les Francs veulent être, un double maléfique : au courage franc répond la lâcheté grecque ; à la virilité franque, la féminité grecque, au sens de l'honneur franc, la perfidie grecque ; à l'humilité chrétienne des Francs la superbe grecque. Cet « Autre » qui se dissimule sous les apparences du même ne mérite plus d'exister.

Après 1453, ce double maléfique, abandonné à son sort par l'Occident, a disparu. Il ne semble plus rester face à l'Europe chrétienne que celui qui est ouvertement l'Autre, l'Ennemi, le Turc musulman.

En 1501, le roi de France Louis XII et l'empereur Maximilien d'Autriche décident de conclure la paix par le biais d'un mariage entre le petit-fils de Maximilien né le 24 février 1500, Charles futur Charles Quint, et la fille aînée de Louis XII née le 14 octobre 1499, Claude. La mère de Claude, Anne de Bretagne, organise un banquet agrémenté d'un bal masqué. Ce bal devait faire comprendre la véritable portée du mariage projeté. Le chroniqueur bourguignon Jean Molinet raconte que l'on fit danser des couples habillés l'un à la française, l'autre à l'allemande, le troisième à l'espagnole, le dernier enfin à l'italienne. Entra alors un personnage seul, de haute stature et à la mine farouche, habillé d'une façon inhabituellement riche et étrange ; il se chercha avec violence une

5 « *Quamvis et terrarum remotio et linguarum divisio, nobis invicem et vultus invadeant et verba subducunt, tamen unus dominus, una fides, unum baptismum, una caritas et divisa conjungere et affectus unire [debent]* » (Petrus Venerabilis, *Epistolae*, dans *The Letters of Peter the Venerable*, éd. Giles Constable, Cambridge, Mass./London, Harvard University Press, t. I, 1967, Lettre 76, p. 210).

6 « *Rem christianitatis non habet sed nomen* » (Eudes de Deuil, *De via Sancti Sepulchri a Ludovico Francorum rege inita*, dans *Eudes de Deuil. La Croisade de Louis VII roi de France*, éd. Henri Waquet, Paris, P. Geuthner, 1949, p. 47).

dame ou une demoiselle pour danser mais fut partout repoussé; de fureur, il lança par terre le sceptre qu'il tenait à la main qui se brisa en morceaux; il se retira alors, mortellement humilié. Il s'agissait bien évidemment d'une allégorie du Grand Turc tandis que les couples de danseurs représentaient l'harmonie et l'union des puissances européennes chrétiennes que ce mariage allait permettre d'établir<sup>7</sup>.

Si donc avec l'Autre qu'est le musulman, aucune construction de couple n'est possible, dans le monde chrétien, le couple devait être le ciment du lien social et politique. Il est temps d'en retrouver les heurs et malheurs dans l'Occident médiéval.

---

7 Cité par Dieter Mertens, « Europäische Friede und Türkenkrieg im Spätmittelalter », dans Heinz Duchhardt (dir.), *Zwischenstaatliche Friedenswahrung in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Köln/Wien, Böhlau, 1991, p. 45-90.

## INTRODUCTION

*Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Laëtitia Tabard*

*Both, beide, ambos, ambedue* : nombre de langues européennes ont encore un mot pour dire le couple comme unité formée par deux entités, grâce à cette catégorie du « duel » que notre langue a perdue, mais dont l'ancien français conserve la trace. La relation à l'autre se conçoit alors au sein d'un tout, où les individus se trouvent être deux et se pensent ensemble, ce qu'exprime le mot *ambedeus*. Aujourd'hui encore, les couples topiques (le seigneur et son vassal, le chevalier et sa dame, l'homme et son saint patron, le maître et son élève) structurent notre imaginaire du Moyen Âge. Que signifie donc le lien entre deux personnes durant cette période ? Qu'engage, par-delà les catégories linguistiques, cette conception du couple et de l'autre, que l'on pense aux liens sociaux, aux institutions, aux normes qui régulent les rapports entre deux individus ou aux formes de représentation des relations binaires ? Telles sont les interrogations qui ont donné forme au présent volume.

La question du couple et du rapport à l'autre est en elle-même très large : débordant du seul modèle du couple conjugal, elle englobe au travers des liens duaux des cas particuliers et des modalités plurielles. À la faveur des études réunies ici, c'est la manière dont se pense la relation entre deux individus, dans toute sa mouvance, que nous avons cherché à éclairer, à travers une réflexion portant sur les dynamiques des différentes formes médiévales de partenariat. La notion de couple est tout aussi glissante que fondamentale, en premier lieu par sa valeur heuristique. Rapprocher des éléments analogues, pour les confronter, les faire dialoguer et les distinguer, est un geste critique. Jean Rousset en trouve la formule dans l'œuvre d'Albert Thibaudet, qui analyse l'histoire littéraire comme dialogue entre des auteurs qui vont par deux : « j'ai le sentiment d'habiter une littérature qui vit sous la loi du couple », « le couple est l'unité féconde, dynamique<sup>1</sup> ». L'image s'impose également lorsqu'il s'agit d'analyser le système des personnages d'un récit, où l'on perçoit des rapports de dualité,

1 Jean Rousset, *Passages, échanges et transpositions*, Paris, José Corti, 1990, p. 13.

que le discours critique construit peut-être autant qu'il les révèle<sup>2</sup>. La notion de couple met en jeu les catégories par lesquelles se pensent les interactions entre les individus, qu'ils soient historiques ou fictionnels. Cela suppose, avant tout, de réfléchir sur les figures de dualité que le Moyen Âge a élaborées et qu'il a parfois théorisées, s'efforçant de les encadrer par des institutions ou des discours qui en délimitent les contours. Il semble crucial de s'interroger sur ce qui fonde les rapprochements établis, et sur la construction de la conception médiévale des relations duelles.

12 L'époque semble avoir été fascinée par l'image de la dualité. Nombre d'œuvres narratives se structurent autour d'un duo héroïque, dont on trouve trace dans les titres : *Ami et Amile*, *Valentin et Ourson*, *Le Roman de Claris et Laris*, *Floire et Blanchefleur*, *Erec et Enide*, pour n'en citer que quelques-uns. On a parfois voulu lire dans la récurrence de ces associations et oppositions la marque d'un manichéisme imprégnant les productions culturelles médiévales. L'idée d'un Moyen Âge où prédominerait une vision binaire du monde se heurte cependant à l'esthétique subtile de la fin de la période, dont Jacqueline Cerquiglini-Toulet a montré le goût pour les états d'ambiguïté et d'entre-deux<sup>3</sup>. Dans le roman, les personnages construits en miroir, mais saisis dans leurs ambivalences, auraient également tendance à remettre en question les oppositions trop tranchées : Dominique Boutet l'a montré à propos du roi et du tyran<sup>4</sup>. Le face-à-face entre deux êtres n'est donc pas nécessairement à comprendre comme une structure figée exprimant une partition nette des valeurs.

Cette complexité des rapports se retrouve aussi dans l'approche historique. Après avoir privilégié l'étude de la codification et de l'institutionnalisation de la relation duelle, les historiens se sont penchés sur la relation effective qui se négocie entre deux individus, et donc sur la réalité du couple. Du point de vue historiographique, il faut rappeler qu'en délaissant les rigidités structuralistes, le paysage bibliographique a changé et a fait une place fondamentale aux études

2 Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire "Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel" », *Marche romane*, n° 20/1, 1970, p. 39-60 ; Marie-Thérèse Lorcin, « Le couple privilégié mère-enfant dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 71-75 ; Corinne Füg-Pierreville, « Le couple et le double dans les romans de Gautier d'Arras », dans Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin (dir.), *Arras au Moyen Âge, histoire et littérature*, Arras, Artois Presses Université, 1994, p. 121-133 ; Francis Dubost, « L'enchanteur et son double, Mabon et Evrain : thématique de la dualité dans *Le Bel Inconnu* », *Senefiance*, n° 42, « Magie et illusion au Moyen Âge », 1999, p. 125-141 ; Francine Mora, « Protheseläus et Médée, un couple guérisseur ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 271-286.

3 Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « Penser la littérature médiévale : par-delà le binarisme », *French Studies: A Quarterly Review*, n° 64/1, 2010, p. 1-12.

4 Dominique Boutet, « Le tyran et le mauvais roi dans la littérature française des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans Danielle Busching (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Epopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 11-19.

de cas, soulignant qu'une relation entre deux individus s'actualise et qu'elle reste dépendante d'un contexte précis<sup>5</sup>. L'analyse profite ici de l'apport des sciences sociales, notamment de la sociologie interactionniste<sup>6</sup>. Ainsi que le rappellent Sylvie Joye et Emmanuelle Santinelli-Foltz dans le numéro que la revue *Médiévales* a récemment consacré au *Couple dans le monde franc*, la notion de couple « n'est que très partiellement institutionnelle et la répartition des rôles, les relations et la constitution du couple ne se réduisent pas aux lois du mariage, pour ne citer que cet aspect<sup>7</sup> ». Se pencher sur la relation duale ainsi conçue implique de recourir à l'analyse de cas particuliers, sans pour autant perdre de vue que chacune des formes que prennent les relations entre individus peut engager le sens du lien social et du rapport à l'autre.

Cela est d'autant plus net que la question du couple a gagné une actualité et une densité nouvelles dans les dernières années, en raison des débats politiques houleux sur la famille et le mariage. Ceux-ci ont montré que la définition du couple au sens restreint, comme alliance entre deux êtres que la société reconnaît comme une unité, ne renvoie pas uniquement à des choix individuels mais porte une représentation de la famille et du lien social dans son ensemble. De la cellule de base qu'est le couple médiéval, où l'homme et la femme sont censés former une seule chair, on imagine d'autant plus volontiers qu'elle assure la stabilité de l'édifice social et politique, qu'elle donne son fondement à la famille et reflète ainsi l'ordre du groupe. C'est ainsi qu'il a été théorisé par les diverses autorités carolingiennes « comme atome essentiel de la société et le modèle des bonnes relations entre individus dans tous les domaines<sup>8</sup> ». Examiner la question de la conjugalité exige toutefois ne pas se référer uniquement aux constructions idéologiques, mais de tenter d'appréhender la réalité des relations entre hommes et femmes<sup>9</sup>, renvoyant à la complexité et à la variété des rapports individuels en tant qu'ils peuvent être donnés en modèles et en miroirs à une société, afin de comprendre plus largement comment le Moyen Âge perçoit et vit les relations interpersonnelles.

5 Voir Agnès Fine, Christiane Klapisch-Zuber et Didier Lett (dir.), *Clio. Histoires, femmes et sociétés*, n° 34, « Liens et affects familiaux », 2011, p. 9.

6 Sur cette question nous renvoyons aux travaux de Thierry Dutour : « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 67-84 ; « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, n° 47/2, 2002, p. 21-41 ; « Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans Josyane Teyssot (dir.), *Le mariage au Moyen Âge, colloque de Clermont-Ferrand, 2 mai 1997*, Montferrand, CHEC-CHEL, 1997, p. 28-54.

7 Sylvie Joye et Emmanuelle Santinelli-Foltz, « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *Médiévales*, n° 65, automne 2013, p. 5-18, ici p. 7.

8 *Ibid.*, p. 9.

9 C'était la perspective adoptée par Diane Chamboduc de Saint Pulgent et Blandine Longhi dans le numéro 20 du bulletin *Questes*, consacré au thème « Maris et femmes » (janvier 2011).

Pour repenser la question, les contributions réunies dans ce volume ont étudié les couples au sens large, dans la continuité qui lie relation conjugale et relation sociale, en faisant droit à la complexité que l'attachement entre deux individus introduit dans l'application des normes qui définissent et encadrent leurs rapports. Ont été examinées au plus près la réalité des pratiques, ainsi que leurs régulations et, à travers les dérives qui se font jour, les limites de leur contrôle. Les liaisons interpersonnelles ouvrent en effet l'analyse à la prise en compte de la subjectivité et de l'affectivité, qui introduisent le désordre, bousculent les règles ou suscitent de nouvelles conventions<sup>10</sup>. Selon Jacques Le Goff, c'est là un des problèmes fondamentaux que soulèvent les rapports d'amitié dans le monde médiéval, lesquels « tournent autour des rapports entre les communautés et les individus, autour de la question de la relation entre un comportement social codifié et une éventuelle affectivité de caractère individualisé ». L'amitié, « établissant une parenté spirituelle, non biologique, non charnelle [...] est-elle de même nature que les liens féodo-vassaliques, et impose-t-elle des obligations dépendant de réseaux d'alliances codifiés ou bien est-elle différente, issue de l'espace de liberté consenti à l'individu par le code féodal, et davantage fondée sur l'affectivité entre individus<sup>11</sup> » ? Dans la littérature, l'art ou l'histoire du Moyen Âge, la relation de couple peut donc dessiner un espace de liberté où s'insinuent bien souvent la transgression et le désordre<sup>12</sup>, comme les contributions ici réunies en rendent compte.

La première partie du volume est consacrée à l'analyse du couple conjugal, de ses normes, mais aussi des pratiques et des représentations plurielles, parfois transgressives, qu'il peut offrir en miroir à la société.

L'article de Sarah Vandamme, consacré à l'évolution du couple royal dans la Naples angevine au XIV<sup>e</sup> siècle, présente, en partant de la littérature morale, une esquisse des normes régissant le fonctionnement du couple royal et le rôle de la reine en son sein. Elle rappelle que les souverains ont une fonction de modèle pour le reste de la société. Or, la norme étant constamment redéfinie par la pratique, les couples royaux réels de la première Maison d'Anjou (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) fournissent des modèles plus déterminants que les textes normatifs. À partir de la représentation du principe dynastique dans la Bible

<sup>10</sup> On peut sur ce point renvoyer aux analyses de Leah Otis-Cour, *Lust und Liebe. Geschichte der Paarbeziehungen im Mittelalter*, trad. Elisabeth Vorspohl, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 2000, et « Mariage d'amour, charité et société dans les "romans de couple" médiévaux », *Le Moyen Âge*, n° 111/2, 2005, p. 275-291.

<sup>11</sup> Jacques Le Goff, introduction à l'ouvrage d'Huguette Legros, *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2001, p. 9.

<sup>12</sup> Voir par exemple Danielle Buschinger et André Crépin (dir.), *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1984.

de Robert d'Anjou, l'auteur dégage trois formes de couples, construits par un dialogue entre représentation stéréotypée et identité propre : le modèle du couple mythique (fondateur, fertile et conquérant), celui de la collaboration conjugale harmonieuse, et enfin celui, anormal, de la supériorité de la reine-héritière sur son époux.

La figure du héros ne s'inscrit pas non plus dans une représentation normée et normale de la relation conjugale. Chloé Chalumeau analyse ainsi le couple dynamique formé par Tristan et Blanchandine dans *Tristan de Nanteuil*. Cette relation en recomposition permanente – ils sont amants puis époux avant de devenir compagnons d'armes, après que Blanchandine a changé de sexe – est tendue entre les figures de l'autre et du même : ces figures complémentaires, qui se construisent dans la relation à l'autre, deviennent au fil du récit des figures jumelles. L'évolution des héros accompagne et reflète le sens général de l'œuvre, du désordre du monde épique à la rédemption spirituelle.

Émilie Deschellette confronte quant à elle quatre exemples littéraires de procréations hors normes pour montrer que le couple, pensé comme le lieu de l'engendrement d'un troisième être, est en fait celui d'une interrogation sur la possibilité d'une fusion avec l'autre et sur le mystère de l'altérité. C'est en particulier le cas dans les relations qui donnent naissance à un héros et engagent un schéma mythique qui valorise aussi la déviance, signe d'élection. La relation de couple se présente dès lors comme une union qui doit être dépassée par l'intervention d'une force extérieure, mais cette conception trouble ne peut pas faire l'objet d'une explicitation, et se dit par l'hésitation et la mouvance des textes.

L'espace de la relation conjugale, troublé par le mystère de la conception et de l'identité sexuelle, semble donc s'opposer à l'ordre social plutôt qu'en être le socle. Magali Cheynet observe en ce sens le fonctionnement des relations duelles dans un texte qui unit deux traditions issues des chansons de geste du cycle de Charlemagne, où le couple sert de paradigme pour penser l'alliance entre deux systèmes de valeurs. La présence d'une scène de séduction, où une femme qui s'offre perturbe les alliances matrimoniales établies par les hommes, fait du couple, déstabilisé par un personnage extérieur, le lieu par où s'introduisent la transgression et le désordre. Les textes hésitent alors entre normalisation par le récit et diabolisation d'une figure féminine manipulant les signes, dont le désir porte atteinte aux duos sociaux et, à terme, à la transmission des valeurs.

Cette représentation du couple conjugal comme modèle problématique de la relation à l'autre invite à analyser les relations sociales entre deux individus comme autant de lieux où l'ordre hiérarchique peut être mis en suspens. La seconde partie explore cette question en abordant différents types de face-à-face entre deux figures prises dans une relation inégale.

L'étude de Pierre Levron porte sur les figures mélancoliques dans une série de romans, et sur la manière dont s'élabore un lien entre l'atrabilaire et celui qui le soigne en s'efforçant de reconstruire la relation entre le malade et la société. L'auteur s'intéresse à la typologie littéraire des pathologies mélancoliques, puis aux méthodes autoritaires (qui échouent) et aux liens affectifs qui sont rétablis dans les récits littéraires, grâce à des médiateurs qui favorisent l'individu au détriment des normes collectives.

Isabelle Coumert se penche ensuite sur trois formes de la relation entre maître et élève dans le *Lancelot en prose*, pour montrer que le texte s'interroge sur la juste distance qui doit exister entre les deux individus dans cette relation dont les normes ne semblent pas fixes. Dans le récit, ce n'est pas l'autorité qui est mise en avant. Elle est même souvent récusée dans le rapport qui engage un futur chevalier et un maître de condition inférieure. C'est davantage l'usage des affects et de l'écoute qui est prôné, afin de permettre à l'élève d'exprimer les bonnes dispositions qu'il porte naturellement.

16

La relation duelle apparaît bien comme un lieu de renégociation des places, même si le processus ne va pas nécessairement dans le sens d'une libération. L'article de Diane Chamboduc de Saint-Pulgent prend ainsi en compte la dimension économique de la relation entre deux partenaires en se penchant sur les mécanismes du crédit dans la ville de Lucques. Le crédit, surtout sous forme d'avance sur paiement, est employé comme un instrument de contrainte contre les artisans par les marchands lucquois, qui appartiennent à l'élite communale. Le délai nécessaire au remboursement du crédit permet aux seconds de dominer socialement les premiers et de leur imposer économiquement des cadences ou des délais d'exécution. C'est seulement par la spécialisation technique que les artisans parviennent à opposer une résistance, voire à faire preuve d'indépendance.

Deux articles abordent enfin le domaine politique. Sophie Serra propose une analyse du *Songe du Vergier* et de sa composition dialoguée du point de vue de l'histoire de la philosophie médiévale. La structure du face-à-face, qui organise aussi bien le monde social que le mode de la réflexion, permet à l'auteur du *Songe* d'appréhender le divers et d'investir de sens les événements historiques. L'examen de quatre oppositions, celle du clerc et du chevalier, celles du roi et de l'empereur, du souverain et du pape ensuite, et enfin du roi et de son conseiller, montre que la relation duale, démultipliée, soutient l'exploration d'un problème dans toute sa complexité, tout en faisant signe vers l'unité nécessaire du corps politique.

Morwenna Coquelin analyse de son côté l'évolution de la relation entre une personne morale, la ville d'Erfurt, et son seigneur, l'archevêque de Mayence. La richesse de la ville, sa situation périphérique et l'autorité qu'elle acquiert sur son plat pays lui donnent les moyens de relâcher la soumission qu'elle doit



à son seigneur et de s'intégrer, grâce aux relations qu'elle noue avec des acteurs politiques tiers, dans un espace politique régional. L'autonomie de fait qu'Erfurt acquiert reste toutefois conditionnée à l'absence de réaction des archevêques, qui permettent au processus de suivre son cours.

La question d'une reconfiguration des identités individuelles au sein de la relation duale est finalement posée dans la troisième partie. Le rapport avec l'autre invite en effet à des jeux de miroir et de ressemblance. Delphine Rabier étudie ainsi la relation entre le dévot et son saint patron dans la peinture flamande du xv<sup>e</sup> siècle. Elle en déchiffre les supports et la mise en scène en abordant la question du choix du patron représenté et de sa fonction d'intercesseur avec l'au-delà, introduisant le dévot dans le monde divin.

À partir de deux textes relevant de la culture humaniste et du témoignage de soi, Aude-Marie Certin cherche de son côté à comprendre pourquoi le père devient un enjeu de mémoire à la fin du Moyen Âge et comment la relation père-fils participe à la construction identitaire du second. Concernant la *vita* de l'empereur Charles IV, l'enchevêtrement des niveaux de paternité – consacrant celle de nature divine – est analysé comme un moule dans lequel doivent se couler ses descendants. Toutefois, l'empereur ne se constitue comme souverain qu'à la faveur d'une autonomisation progressive vis-à-vis de la figure de son père. La chronique du peintre Albrecht Dürer se construit quant à elle autour de son géniteur, dans la perspective humaniste de l'imitation, non pas servile mais créatrice, du père par le fils. Les deux auteurs ne se pensent donc pas en dehors de la relation au père et leurs écrits permettent d'appréhender le cheminement de leur construction personnelle, cheminement dont ils transmettent la mémoire à leurs descendants, endossant à leur tour le rôle de père.

Pour conclure, deux articles abordent la caractérisation de l'autre et de l'étranger qui naît de la relation entre deux groupes. Camille Rouxpetel étudie la question de l'altérité à travers l'exemple du couple missionnaire/hérétique et du regard porté au xiii<sup>e</sup> siècle par un prédicateur dominicain, Riccold de Monte Croce, sur les chrétiens d'Orient. Celui-ci appréhende nestoriens et jacobites de trois manières, qui correspondent à trois temps de l'action missionnaire : préparation à la mission, au cours de laquelle il tente d'identifier l'altérité théologique et liturgique de ces communautés ; prédication, au cours de laquelle il est confronté à cette altérité, et réflexion *a posteriori*, à partir de laquelle l'altérité est nuancée et des règles de réactions pratiques édictées.

Cédric Quertier examine enfin le couple citoyen/étranger dans les communes italiennes. Les sources politico-juridiques distinguent à partir du xiii<sup>e</sup> siècle de manière de plus en plus tranchée l'étranger du citoyen, sans pour autant le définir autrement qu'en creux et en lui appliquant une série de restrictions

de droits. Alors que le couple *cittadino/forestiero* structure les représentations politiques, la réalité est plus nuancée, car différents degrés de citoyenneté et d'extranéité se superposent dans le temps, l'espace et la documentation.

Au-delà des normes de nature juridique, familiale, sociologique, morale, politique ou encore économique qui unissent deux individus dans un couple et des rituels qui leur sont associés, les acteurs acceptent, enrichissent ou détournent les rôles sociaux attendus d'eux, sans pour autant que cet aspect soit à concevoir strictement comme une mise en cause de l'ordre social<sup>13</sup>. Il faut rappeler sur ce point que le christianisme tend à favoriser le détachement à l'égard du monde, ainsi que des formes de relation sociale fondées sur l'amour, sur la charité et sur la fraternité – autant de relations horizontales qui viennent dans une certaine mesure compenser la hiérarchie des rangs. Le lien personnel qui se tisse entre deux êtres peut ainsi ouvrir à une réinvention des règles, sociales ou littéraires, et à une reconfiguration des définitions de soi et de l'autre.

18

---

13 Voir par exemple Sara M. Butler, « "I will never consent to be wedded with you!": Coerced Marriage in the Courts of Medieval England », *Canadian Journal of History*, n° 39, 2004, p. 247-270.

DEUXIÈME PARTIE

**Former un duo :  
le lien social et politique**



RELATIONS DE CRÉDIT ET RELATIONS DE TRAVAIL :  
LE FACE-À-FACE ENTRE MARCHANDS ET ARTISANS  
À LUCQUES À LA FIN DU MOYEN ÂGE

*Diane Chamboduc de Saint Pulgent*

À Lucques comme ailleurs, le système productif de la fin du Moyen Âge repose sur des relations de travail inégales et finement hiérarchisées. Ces dissymétries sont d'abord économiques, puisque l'essentiel des richesses de la ville se trouve sans surprise dans les mains des marchands, même si certains artisans très spécialisés peuvent atteindre des niveaux de fortune conséquents. Ces inégalités économiques sont renforcées dans le secteur textile par l'organisation de cette industrie car, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, à Lucques, la production de soie est entièrement contrôlée par les marchands de la ville qui possèdent seuls la matière première dont ils maîtrisent de manière exclusive le cheminement le long de la chaîne de fabrication, selon un processus qui a été bien décrit pour la laine à Florence<sup>1</sup>. Le secteur textile se caractérise donc à première vue par la dépendance économique des artisans exécutants vis-à-vis des marchands commanditaires. Toutefois, ce phénomène ne se traduit pas par une dépendance juridique puisque les maîtres artisans travaillent dans leurs propres ateliers, dont ils emploient eux-mêmes la main-d'œuvre et où ils décident de l'organisation et du rythme du travail. Les sources normatives et judiciaires lucquoises nous révèlent cependant les tentatives des différents marchands de contourner cette indépendance théorique pour imposer aux artisans leurs conditions et surtout leurs cadences de travail. C'est l'utilisation par les marchands de l'avance sur paiement, assimilée à une opération de crédit, comme outil de coercition qui sera plus particulièrement l'objet de cette étude.

**LE CRÉDIT : UN OUTIL DE COERCITION DANS LES RELATIONS DE TRAVAIL**

Le crédit, qui désigne les avances accordées à un individu ou à une institution, sous forme d'argent, de marchandise ou de service rendu, est l'un des thèmes

<sup>1</sup> Franco Franceschi, *Oltre il « Tumulto ». I lavoratori fiorentini dell'Arte della Lana fra Tre e Quattrocento*, Firenze, Leo S. Olschki, 1993.

classiques de l'historiographie économique et sociale portant sur la fin du Moyen Âge, en particulier italien. Olivier Guyotjeannin a montré que les actes *de debitis et creditis*, dont les formules sont peu à peu élaborées par les maîtres du notariat bolonais au cours du Moyen Âge, englobaient « toutes les cessions temporaires, à titre onéreux ou gratuit, plus largement toutes les sortes de négoce qui se déploient dans le temps sans être aussitôt réglés qu'une vente ou un échange<sup>2</sup> ». Claude Denjean, en étudiant les notaires de Puigcerda en Cerdagne, souligne pour sa part le rôle de modèle que prend le prêt d'argent pour la plupart des relations économiques. La vente ou l'achat à crédit, en particulier, sont de plus en plus traités comme des reconnaissances de dette dans les actes notariés qu'elle a étudiés<sup>3</sup>. Le développement du crédit a longtemps été analysé comme le signe de l'entrée de l'économie européenne dans une phase de modernité, marquée par l'internationalisation du commerce, la croissance de la consommation, en particulier somptuaire, et l'augmentation des investissements économiques permise par la création de nouveaux outils bancaires et financiers<sup>4</sup>. Cet essor du crédit a par ailleurs donné lieu à de nombreux travaux sur le développement concomitant des pratiques notariales qui lui étaient nécessaires. Depuis les travaux fondateurs de François Menant et d'Odile Redon<sup>5</sup>, les techniques d'écriture indispensables à l'élaboration de ces nouveaux outils économiques et financiers ont été largement étudiées et là encore, les travaux sur le crédit l'ont analysé comme fruit et moteur d'une modernisation des pratiques financières, juridiques et administratives le plus souvent placées sous le signe du progrès. Enfin, les conséquences sociales du crédit, et en particulier l'endettement, ont donné lieu à des travaux très stimulants, notamment sous la plume de Julie Claustre, qui a travaillé à partir des archives du Châtelet, siège de la justice du prévôt de Paris, sur l'emprisonnement et les pratiques de contraintes par corps mises en place par la royauté française pour tenter de favoriser des remboursements plus rapides<sup>6</sup>. Dans son article sur la violence et la prédation, Daniel Lord Smail fait lui de la régulation de la dette le moteur principal du développement et de la croissance des modes publics de coercition caractéristiques de la fin du Moyen Âge. Il insiste en

2 Olivier Guyotjeannin, « Les actes de crédit chez les maîtres du notariat bolonais au XIII<sup>e</sup> siècle », dans François Menant et Odile Redon (dir.), *Notaires et crédit dans l'Occident méditerranéen médiéval*, Roma, École française de Rome, 2004, p. 7-29, ici p. 7.

3 Claude Denjean, « Crédit et notariat en Cerdagne et Roussillon du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », dans François Menant et Odile Redon (dir.), *Notaires et crédit, op. cit.*, p. 185-206.

4 En 2002, Philippe Desan, spécialiste de la littérature française de la Renaissance, écrivait : « Le crédit forme la pierre angulaire du système capitaliste ; c'est sur lui que repose toute l'économie de la Renaissance » (*L'imaginaire économique de la Renaissance*, Paris, PUPS, 2002, p. 74).

5 François Menant et Odile Redon (dir.), *Notaires et crédit, op. cit.*

6 Julie Claustre, *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

particulier sur la multiplicité et l'efficacité des formes de contrainte rendues possibles par l'endettement, qui allaient de l'exposition aux commérages de ses voisins à l'emprisonnement pour dettes en passant par la saisie et la vente de ses biens<sup>7</sup>. Ce troisième axe d'études sur le crédit rejoint les théories générales de la sociologie de la domination qui, en France, a bien sûr connu ses lettres de noblesse avec les travaux de Pierre Bourdieu et de ses successeurs et autour de la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*. Il peut être mis en parallèle avec les perspectives exposées par Laurence Fontaine dans son ouvrage sur *L'économie morale*, où le crédit est envisagé, sous l'angle du don et du microcrédit, comme une transaction au moins autant sociale qu'économique où les solidarités propres aux milieux populaires s'expriment au même titre que la domination de l'oligarchie marchande<sup>8</sup>. La sociologie contemporaine a, elle, organisé ses travaux sur le crédit autour de quatre grands axes rappelés dans le numéro de la revue *Sociétés contemporaines* intitulé « Vivre et faire vivre à crédit ». Ces quatre approches, qui peuvent inspirer la recherche sur le crédit médiéval, sont celles de la confiance, qui caractérise ou non le lien entre le prêteur et l'emprunteur ; des réseaux, qui rendent tangibles l'encastrement du crédit contemporain dans le social ; de la morale convoquée par les institutions financières pour justifier leurs choix dans l'octroi de crédit ; et enfin du rapport de domination qui caractérise la relation entre prêteur et emprunteur. L'étude du crédit y est ainsi élargie à celle de l'exclusion sociale, que son refus peut aggraver, et, inversement, à celle de la socialisation au droit et à l'économie permise par la fréquentation des institutions financières<sup>9</sup>.

C'est en partant de ce contexte théorique que j'aimerais me pencher sur les relations de crédit entre marchands et artisans de la soie à Lucques à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et sur ce qu'elles révèlent des rapports de force qui caractérisent leurs relations de travail. Malgré le contrôle exercé sur le processus productif par les marchands soyeux de la ville, il apparaît dans les sources, et en particulier dans les archives judiciaires de la Cour des Marchands, que les artisans les plus qualifiés, et surtout certains tisserands, réussissent grâce à leurs compétences techniques à affirmer leur indépendance et à tirer parti de la concurrence que les marchands se livrent entre eux. Les plus habiles de ces travailleurs de la soie semblent en effet parvenir à valoriser la rareté de leur savoir-faire en s'engageant auprès de différents donneurs d'ordre pour sortir du face-à-face

7 Daniel Lord Smail, « Violence and Predation in Late Medieval Mediterranean Europe », *Comparative Studies in Society and History*, n° 54/1, 2012, p. 7-34.

8 Laurence Fontaine, *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008.

9 Laure Lacan, Jeanne Lazarus, Ana Perrin-Heredia et Sébastien Plot (dir.), « Vivre et faire vivre à crédit », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009.

classique et inégal entre marchand commanditaire et artisan exécutant. Certains en viennent même à acquérir à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle une aisance suffisante pour pouvoir investir dans des compagnies marchandes, voire se lancer dans le prêt d'argent<sup>10</sup>. Toutefois, les archives nous révèlent la rareté de ces cas et l'étendue de la maîtrise du système de production exercée par les marchands.

Dans ce contexte, le crédit, sous la forme des avances sur paiement effectuées au moment de la commande, se révèle dans leurs mains un outil des plus performants pour forcer l'immense majorité des artisans à s'adapter au rythme et aux contraintes imposées par leurs donneurs d'ordre. En acceptant ces avances, les artisans deviennent en effet, aux yeux du droit et du tribunal commercial de la ville, les débiteurs des marchands, qui peuvent ensuite leur imposer leurs délais de production et, une fois ces délais écoulés, les empêcher de s'embaucher ailleurs tant qu'ils n'ont pas livré le produit fini qui leur a été commandé. L'utilisation des avances sur paiement, assimilées à des opérations de crédit, apparaît ainsi être un moyen pour les marchands de traduire leurs relations de travail avec les artisans en liens d'obligation et de monopoliser la contrainte judiciaire à leur profit. À travers l'analyse des archives des *Causes Civiles* de la Cour des Marchands de Lucques de la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, j'aimerais donc m'intéresser au face-à-face inégalitaire dans lequel les marchands producteurs de soie de la ville s'efforcent de maintenir la majorité des artisans pour mieux limiter leur indépendance d'une part, ainsi qu'aux multiples manières dont ces derniers tentent d'y échapper en diversifiant les donneurs d'ordre auxquels ils ont à faire et en jouant de la concurrence que ces derniers se livrent entre eux d'autre part, dans un contexte de profonde restructuration de l'activité productive de Lucques.

110

#### L'ORGANISATION DU SECTEUR PRODUCTIF LUCQUOIS À LA FIN DU <sup>XIV</sup><sup>e</sup> SIÈCLE

Lucques, à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, est une ville en reconstruction. Alors qu'il s'agissait, jusqu'au début du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, d'un centre important de Toscane, appuyant sa puissance économique sur la production et la commercialisation de soieries, Lucques connut, dans les décennies qui suivirent la mort de Castruccio

<sup>10</sup> Par exemple, le 20 janvier 1366, Nicolao fils de feu Landino Giovanni Lambuoni, tisserand de soie, réclame aux descendants de Ser Fato Jacobi Alluminati, et de Cianiccho Benassais le remboursement des bénéfices liés à la participation de son père en numéraire et en matière première à une société fondée par les trois hommes pour un montant de deux mille livres, une somme très importante pour l'époque. Rien n'indique dans le registre de la Cour des Marchands qu'il s'agit d'une affaire de crédit, mais le fait que le tisserand Landino Giovanni Lambuoni ait toujours été tenu à l'écart des comptes et de la gestion de la société par les deux marchands pourrait suggérer qu'il s'agissait en réalité d'une opération de prêt déguisée ou d'un investissement qui n'aurait pas tourné en faveur du tisserand-créditeur.



Castracani en 1328 et qui s'étendirent jusqu'à la libération de la ville en 1369 par l'Empereur Charles IV, l'enchaînement de cinq dominations étrangères<sup>11</sup>. Cette sujétion de la ville, en particulier à sa puissante voisine pisane de 1342 à 1369, couplée aux épisodes de peste qui s'y multiplièrent à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle comme dans toute l'Europe, contribua à gravement désorganiser l'appareil productif lucquois, en provoquant la fuite de nombreux travailleurs qualifiés de la ville et leur installation dans certains des plus grands centres urbains de la péninsule. En 1369, Lucques se trouvait donc confrontée à la fois à un important manque de main-d'œuvre, en particulier parmi les travailleurs les plus qualifiés de son secteur soyeux comme les tisserands, phénomène qui contribue à expliquer la baisse de la qualité de sa production, et à une augmentation de la concurrence de nouveaux centres producteurs de soieries au premier rang desquels Bologne, Venise, Gênes et bientôt Florence. Cette crise indéniable se traduit dans les chiffres des exportations lucquoises, en net déclin entre le premier et le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle. Christine Meek a ainsi utilisé les registres de la Gabelle de la ville pour calculer les quantités de soie exportées au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Elle y constate une importante diminution des exportations de soie entre le premier et le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, puisque sur toutes les années pour lesquelles nous avons des registres complets, seule 1378 voit la ville exporter plus de soie en un an que durant les seuls quatre mois couverts par les registres de 1339 (avec un peu moins de 35 000 livres de soie exportées en 1378)<sup>13</sup>. Le constat du déclin de l'Art principal de la ville, interprété par les autorités lucquoises comme une source de faiblesse pour toute la commune, inspire un programme de reconstruction économique dont les autorités jugent qu'elle doit nécessairement passer par la restauration de l'antique splendeur de la soie lucquoise.

C'est dans ce contexte que le 17 mars 1376, le Conseil Général décide la rédaction de nouveaux statuts pour la Cour des Marchands, qui sont finalement publiés le 27 février 1381<sup>14</sup>. À Lucques, comme dans d'autres grands centres de production textile de la péninsule, et en particulier Florence, l'ensemble des Arts était en effet soumis à cette Cour des Marchands, dont le Statut avait la primauté sur les leurs et était commun à tous. Contrairement à Florence toutefois, les Arts n'ont quasiment pas laissé d'archives propres à Lucques

11 Lucques passe en effet entre les mains de Gherardo Spinola de Gênes (1329-1331), de Jean de Bohême (mars 1331-octobre 1333), des frères Rossi de Parme (octobre 1333-novembre 1335), de Mastino della Scala de Vérone (novembre 1335-août 1341) et enfin de Pise (1342-8 avril 1369).

12 Christine E. Meek, *Lucca 1369-1400. Politics and Society in an Early Renaissance City State*, Oxford, Oxford University Press, 1978.

13 Lucques exporte moins de 30 000 livres de soie en 1386, moins de 25 000 en 1389, environ 22 000 en 1390, 14 000 en 1396 et 1401, moins de 10 000 en 1410.

14 Archivio di Stato di Lucca (désormais A.S.L.), *Corte dei Mercanti*, 3.

avant la toute fin du xv<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>, ce qui rend délicate toute évaluation de leur rôle réel. L'horizon du nouveau Statut de la Cour des Marchands n'était pas la promotion d'un des groupes du secteur productif lucquois par rapport aux autres, mais bien plutôt la défense de l'intérêt économique commun, assimilé du fait de la structure productive de la ville à celui de l'Art de la Soie. Aussi, la hiérarchisation imposée par la Cour suivait-elle les formes prescrites par cette mono activité, en distinguant non seulement maîtres et dépendants, mais surtout commanditaires et exécutants, producteurs de soie et autres. L'ensemble du Statut semblait viser à reproduire ce schéma de dépendances jusque dans les éléments les plus anodins des procédures civiles et criminelles. La domination des grands marchands soyeux lucquois sur le reste de l'appareil productif urbain, clairement favorisée par l'organisation de la Cour, apparaissait toutefois être un effet induit de cette défense du bien commun, plus qu'un objectif des nouveaux Statuts<sup>16</sup>. L'équilibre inégalitaire des pouvoirs entre les différents Arts ne s'appuyait pas sur une distinction dépréciative entre Arts Mineurs et Arts Majeurs mais sur le simple constat de la prééminence absolue de l'activité soyeuse. Il s'agissait plus d'entériner une spécialisation à l'échelle de la ville toute entière qu'une supériorité intrinsèque de tel ou tel type d'activité productrice.

La Cour des Marchands remplissait donc essentiellement deux fonctions : tout d'abord celle d'imposer une forme de discipline aux Arts réunis en son sein ; ensuite celle de trancher les conflits pouvant survenir entre les commanditaires et les exécutants, entre les vendeurs et les acheteurs mais aussi entre ceux qui étaient soumis à son autorité et les personnes extérieures ou étrangères. Il s'agissait à la fois de ressusciter la qualité et donc la réputation des produits lucquois à l'étranger et d'augmenter l'efficacité interne du système productif urbain. Le fonctionnement juridique de la Cour était donc tout

15 xviii<sup>e</sup> siècle pour l'Art de la Soie, fin du xv<sup>e</sup> siècle pour celui des Tisserands, xvi<sup>e</sup> siècle pour celui de la Laine, xvii<sup>e</sup> pour celui des Cordonniers et enfin fin du xviii<sup>e</sup> siècle pour l'Art des Palefreniers.

16 L'organisation des organes de gouvernements de la Cour illustre bien cette domination incontestable. Ainsi, parmi les trente-six individus amenés chaque année à exercer la charge de consul, la moitié, soit dix-huit, devait appartenir à l'Art de la Soie, dont six au moins issus des rangs des marchands les plus importants de cet Art. Les dix-huit postes restants devaient être partagés à égalité entre trois autres groupes : les Arts des draps de lin et de laine et des lainiers ; ceux des changeurs, des orfèvres et des batteurs d'or ; et enfin ceux des épiciers et des merciers et de tous les autres Arts soumis à la Cour. De la même façon, le Conseil Général était également composé de trente-six membres, dont vingt-et-un appartenant nécessairement à l'Art de la Soie (sur lesquels sept devaient être certains des marchands les plus importants de cet Art) et quinze devant être répartis entre les trois autres groupes évoqués plus haut. L'importance vitale de la soie pour « le bon état et le calme de la cité » est rappelée dans le prologue du statut qui affirme « que le métier de la soie et des autres arts marchands, dont on espère qu'il se maintienne pour toujours, avait pour but de préserver le bon régime et la tranquillité de ladite cité » (« *cum artificium sete et aliarum artium mercantie ad bonum statum et tranquillum civitatis predictae conservandum fuerit et perpetuo esse speretur* » ; A.S.L., *Corte dei Mercanti*, 3).

entier orienté vers la recherche de cette efficacité et du règlement le plus rapide possible des conflits qui lui étaient soumis. C'est ainsi qu'il faut comprendre les principales dispositions relatives au déroulement de la procédure détaillées dans les Statuts, en particulier les délais serrés imposés aux deux parties dans l'exposition et la démonstration de leurs arguments ainsi que l'interdiction du recours à un avocat ou à un procureur. De telles mesures tendaient à privilégier la position des agents économiques les mieux intégrés et les plus au fait du droit commercial et du fonctionnement de l'institution judiciaire, en général les marchands.

La plus grande partie des dispositions concernait donc les problèmes liés aux conflits entre commanditaires et exécuteurs d'une tâche. La cellule de base était alors la maison-atelier des maîtres où les marchands se rendaient pour déposer les matériaux nécessaires à la production ainsi qu'un acompte en argent pour subvenir à la fois aux besoins des artisans et à ceux de la fabrication. Quiconque ayant reçu de la soie, de la laine, de l'or, du métal ou toute autre matière à filer, à teindre, à tisser ou à travailler d'une quelconque manière, devait la restituer à son commanditaire, travaillée ou non, sans en avoir altéré ni le poids, ni la qualité, sauf bien sûr en cas de prescription contraire<sup>17</sup>. En cas de retard, les exécutants étaient par ailleurs obligés de rembourser soit sous forme d'argent, soit sous forme de travail, en fonction de la volonté du marchand créancier et du jugement des Consuls, la somme avancée au moment de la commande. Tant qu'un exécutant devait de l'argent à un marchand, ni lui, ni ses fils, ni aucun de ses valets ou garçons de boutique ne pouvaient accepter une commande d'un autre marchand, sous peine d'une amende de quarante livres, tant pour le débiteur que pour le second commissionnaire, quand ce dernier était au courant des obligations de l'artisan. Tous les métiers à tisser de l'exécutant devaient en effet être mis au service du marchand créancier le temps du remboursement de la dette. Les ouvriers débiteurs ne pouvaient pas non plus aller s'embaucher dans la boutique d'un autre artisan<sup>18</sup>. Le texte de la quatrième rubrique du deuxième livre des Statuts de la Cour des Marchands éclaire donc particulièrement bien l'obligation juridique créée par l'avance de paiement : comme l'indique précisément la conclusion de la rubrique avec l'emploi du verbe *tenere*, en acceptant l'argent du marchand, l'artisan se plaçait sous sa dépendance et perdait donc sa liberté d'action. L'interdiction de se faire embaucher par un autre marchand visait ainsi entre autres choses à l'empêcher

17 *Ibid.*, Livre I, chapitre XLI.

18 *Ibid.*, Livre II, chapitre IV.

de diversifier ses partenaires économiques<sup>19</sup>. La rubrique assimile même, en leur donnant des conséquences identiques, avance sur paiement et prêt d'argent, qui apparaissent comme deux formes différentes d'un même type d'opération économique, le crédit, caractérisé par les obligations juridiques qu'il occasionne et qui permettent au créancier d'imposer conditions et cadences de travail à son débiteur. Plus qu'une dépendance économique, le crédit, dans ce contexte, créait donc une dépendance juridique et professionnelle.

114

Les registres de la juridiction civile de la Cour des Marchands conservent la trace des nombreux conflits liés à l'utilisation du crédit par les marchands et les artisans de la ville dans le cadre de leurs activités de production et de consommation. Les rapports de force complexes qu'ils dessinent font de la dette, paradigme de l'obligation économique, un laboratoire particulièrement éclairant concernant les rapports de domination entre groupes sociaux et la capacité d'action des milieux populaires. Mais comme les dettes pouvaient résulter de la rupture d'un contrat de travail ou d'apprentissage, quand un artisan ne rendait pas à temps un travail pour lequel il avait pourtant reçu une avance, leur étude s'inscrit également dans toute la problématique du contrôle exercé par les uns et les autres sur les modalités du travail. La Cour des Marchands fonctionnait donc aussi comme un formidable outil de réglementation de la discipline professionnelle du monde productif lucquois.

#### LES RELATIONS DE TRAVAIL RÉVÉLÉES PAR LES REGISTRES DE LA COUR DES MARCHANDS

L'analyse du cent trente-huitième registre de la Cour, consacré aux affaires civiles de l'année 1372, reflète sans surprise la domination du monde du travail lucquois par les marchands. Sur les 547 cas portés devant la Cour cette année là contre 809 personnes différentes, seuls 35 % peuvent être attribués de façon certaine à un artisan (soit 193 plaignants identifiés comme tels), alors que les artisans constituent au moins 44 % des accusés (soit 357 identifiés). Les femmes, elles, ne sont que quatorze à porter plainte (soit environ 2,5 % des cas) mais comptent pour 10,2 % des accusés (83 femmes sont en effet visées par une plainte en 1372). Elles sont d'ailleurs le plus souvent visées par des plaintes collectives,

19 « Le propos de ce chapitre est le suivant : si un tisserand ou une tisserande est l'obligée ou l'obligé d'un marchand, que son fils, ses filles et ses valets qui forment une famille avec ladite tisserande ou ledit tisserand ne puissent tisser pour aucun autre marchand dans la mesure où ledit marchand veut, avec effet immédiat, leur donner à tisser sur tous les métiers disponibles, selon la volonté des consuls. » (« *Lo intendimento di questo capitolo è questo : che se alcuno testore o testrice fusse tenuta o tenuto ad alcuno Mercadante, che loro figliuoli et figliuole et fanti li quali con la dicta testrice o testore stesseno in una famiglia, non possano tessere ad alcuno altro mercadante in quanto lo dicto mercadante li voglia con effecto senza indugio dare a tessere a tucti li telari che avesse ad arbitrio de consoli* » ; *ibid.*)

qui opposent un marchand commanditaire et jusqu'à onze femmes du *contado*<sup>20</sup>, sans doute employées comme fileuses ou rembobineuses, comme en témoigne le caractère collectif des affaires mais aussi l'éloignement de certains de leurs lieux d'habitation du centre urbain qui rend peu probable l'hypothèse d'un simple prêt d'argent. Ainsi, le marchand Gasparo Schiatta porte plainte contre huit femmes le 6 septembre, contre sept le 11 octobre, contre deux le 20 octobre, contre quatre le 8 novembre, quand Giovanni Corbi attaque onze femmes le 8 novembre et deux le 17 du même mois. Dans ces affaires, les femmes apparaissent comme de la main-d'œuvre interchangeable, entièrement soumise au bon vouloir de son commanditaire, et qui rend souvent son travail en retard, ce qui explique la récurrence de ces plaintes chez certains marchands. Le face-à-face avec le marchand leur est clairement défavorable, car leur nombre garantit à ce dernier la possibilité de les remplacer dès qu'il le souhaite. Elles sont souvent indiquées dans les sources comme venant de la même localité, ce qui suggère une organisation de la main-d'œuvre en réseau, qui simplifiait sans doute les opérations de distribution et de contrôle du travail de filage et de rembobinage essentiellement réalisé dans les campagnes entourant la ville par une main d'œuvre nombreuse.

Ces registres des *Causas Civiles* présentées devant la Cour se présentent pour la plupart comme des listes d'enregistrement de plaintes, classées de manière alphabétique, suivant la première lettre du prénom du plaignant, et, à l'intérieur de chaque lettre, de manière chronologique. Certains cas, en général regroupés en fin de registre sous l'en-tête *Causae Majores*, reçoivent une attention particulière et voient leur procédure exposée dans ses moindres détails. Ces registres, dont sept ont subsisté pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>, illustrent une partie des réseaux économiques et productifs de la ville qui nous apparaît sous le prisme des conflits liés à l'usage du crédit. Sans surprise, nous constatons qu'une bonne partie de ces plaintes lient des individus qui partagent le même secteur d'activité, voire le même métier. Ainsi, le 11 août 1372, Lorenzo Chellini, un tisserand, attaque un autre tisserand Paulo Puccini. Ce dernier répond à la plainte de Chellini en l'attaquant à son tour le 13 août. De la même façon, Barghetta Juncte, tisserand lui aussi, riposte à la plainte que Franceschello Nuti, un autre tisserand, dépose contre lui le 23 décembre 1372, en l'attaquant à son tour le 22 janvier 1373. En élargissant l'étude aux individus exerçant une activité dans le même secteur, comme dans l'affaire qui oppose le fileur Andrea Pippi au tisserand Michele Pighini le 7 janvier 1366, on constate que les cas sont encore plus nombreux.

<sup>20</sup> Leur origine géographique est dans la plupart des cas précisée, ce qui devait avoir pour but de faciliter leur identification.

<sup>21</sup> A.S.L., *Corte dei Mercanti*, n° 136 à 142, portant respectivement sur les années 1366, 1371, 1372, 1373, 1375, 1378 et 1380. Deux d'entre eux, les numéros 137 et 142, sont très abîmés et quasiment inutilisables.

La plainte de l'apothicaire Piero Ponis visant Nieruccio Puccini, un peintre, et Simone Vannis, un teinturier, le 25 septembre 1372, ainsi que la réponse de Nieruccio Puccini deux jours plus tard, semblent elles se situer dans le cadre classique opposant clients et fournisseur autour d'une commande non payée et peut être défectueuse de produits colorants. Ces plaintes réciproques soulignent le fait que l'utilisation de l'avance sur paiement comme moyen de coercition dans les relations de travail n'était pas uniquement le fait des marchands commanditaires mais concernait également les maîtres artisans embauchant de la main-d'œuvre pour les aider dans leur travail.

116

Ainsi, le 12 juin 1366<sup>22</sup>, les deux tisserands Agostino Benegradi et Jacopo Martinelli s'attaquent mutuellement. Les détails de l'affaire révèlent que Martinelli a été embauché par Benegradi au mois de mai 1365 pour un an, pour un salaire de vingt florins d'or, dont une partie avait été versée à l'avance. Dans ce cas précis, le versement de l'avance sur paiement est doublé par un accord conclu devant notaire, qui précise la nature du travail demandé à Martinelli (le tissage de tissus de soie précieux, les *badalchini*) ainsi que les avantages en nature qui complètent le salaire, dont le fait que Benegradi s'engageait à loger Martinelli chez lui. Le désaccord porte sur la réalisation du travail : alors que Martinelli assure avoir accompli ce pour quoi il a été embauché, Benegradi l'accuse d'avoir arrêté de travailler plusieurs mois avant la fin théorique du contrat et d'avoir refusé de réaliser les tâches hautement qualifiées pour lesquelles il avait été embauché. On constate dans cette affaire que les relations de domination dépassent évidemment le simple cadre des relations entre marchands et artisans et concernent toutes les couches du monde du travail lucquois. La domination économique exercée par Benegradi sur son employé est ici renforcée par le fait qu'alors que Benegradi est un citoyen lucquois, Martinelli est lui un étranger, d'origine pisane. Par ailleurs, alors que les commandes ne sont presque jamais confirmées par un contrat écrit, les embauches salariées s'appuient elles souvent sur des actes notariés. Dans ce cas, l'avance sur paiement continue néanmoins de jouer un rôle de contrainte essentiel car, en assimilant la rupture de contrat à une dette, elle permet le recours à toutes les formes de coercition attachées à cette opération économique et, dans le cas des travailleurs dépendants, à l'emprisonnement. C'est d'ailleurs le cas dans cette affaire, puisque l'un des objets de la plainte de Martinelli est justement une demande de réparation pour les quelques jours qu'il a passés en prison à cause de Benegradi et qui l'ont empêché de travailler.

L'étude de ces registres révèle par ailleurs la présence récurrente devant la cour d'une partie des agents économiques lucquois. Ceux qui ont fréquemment

---

22 A.S.L., *Corte dei Mercanti*, n° 136, fol. CLXXV r°-CLXXVI v°.

recours au tribunal pour régler leurs litiges sont souvent issus des milieux marchands dans lesquels sont recrutées les élites politiques urbaines. Ainsi, Gasparo Schiatta, qui dépose six plaintes différentes pour la seule année 1372, est un membre du Conseil des Cinquante avant la réforme de 1370, puis est élu au Conseil Général. De même, le marchand Gerardo Anguilla, qui porte dix affaires devant la Cour en 1372, est membre du Conseil Général de mars 1371 à mars 1372, puis de mars 1373 à mars 1374, et du Conseil des Trente-Six, dont il devient même l'un des gonfaloniers, du 29 août au 14 septembre 1373, en lieu et place du défunt Donato Panichi. Mais nous retrouvons également dans les rangs de ceux qui fréquentent régulièrement le tribunal certains artisans, dont la présence répétée devant la Cour est révélatrice de l'importance du réseau économique autant que de la confiance qu'ils accordent à la juridiction marchande. Ainsi, le tisserand Agostino Benegrandi porte dix fois plainte contre neuf personnes différentes en 1366 et sept fois contre six individus en 1373, sans compter le nombre de plaintes déposées contre lui. De même, le tisserand Chello Lemmi attaque trois personnes différentes en 1372 : deux tisserands comme lui, Domenico Justi dit Millieccio le 18 août et Domenico Nucchini Argomenti le 27 septembre, et un fileur de soie, Giovanni Passavanti, le 15 octobre. Il est lui-même attaqué vingt-et-une fois au cours de la même année, par vingt-deux personnes différentes, dont un cordonnier, un tailleur, un lainier, trois teinturiers, trois drapiers, un épicier et un tisserand. Le nombre de plaintes déposées contre lui, ainsi que leur concentration, puisque le registre 138 de la Cour des Marchands ne porte que sur les six derniers mois de l'année 1372, semble indiquer une situation économique personnelle vraisemblablement difficile. Toutefois, la variété et l'importance numérique des plaignants dressent également le portrait d'un artisan qui multiplie les interlocuteurs économiques, que ceux-ci soient de simples bailleurs de fonds, des artisans dont il consomme la marchandise ou des marchands qui lui confient du travail. Dans les deux cas, Benegrandi et Lemmi semblent bien intégrés dans le tissu économique et social lucquois, puisque le premier est même invité trois fois aux délibérations du Conseil Général de Lucques en 1370, les 4 et 31 juillet et le 4 août.

La cour voit donc paraître devant elle certains de ces artisans qui bénéficient d'une situation économique et d'un contexte d'emploi favorables mais qui, malgré leur bonne réputation, n'arrivent pas à rendre leur travail à temps, ce qui suggère qu'ils en avaient sans doute trop plutôt que pas assez. Agostino Benegrandi est ainsi accusé le 23 mars 1375 par Giovanni Panichi, marchand, de ne pas avoir rendu son travail à temps<sup>23</sup>. Il est donc condamné par la cour à lui rembourser l'énorme somme de 44 florins d'or, 3 livres et 5 sous que le

<sup>23</sup> A.S.L., *Corte dei Mercanti*, n° 139, fol. 146 r°-147 v°.

marchand lui avait avancée, somme qui est finalement rendue à Giovanni Panichi par un autre tisserand nommé Fiorense. Le travail consistait en plusieurs pièces d'un tissu particulièrement précieux, mêlant soie et fil d'or, le *baldachinus*. Cette information, ainsi que le montant de la somme versée pour ce travail, confirme l'important degré de qualification de Benegrandi qui se voit confier des tâches particulièrement délicates. La régularité et l'importance de l'activité de ce tisserand sont exposées dans l'affaire puisque, pour se défendre, Benegrandi accuse Panichi de ne pas lui avoir versé le prix payé habituellement pour cette tâche et cite, pour prouver ses dires, les livres du marchand des années 1371, 1372 et 1373 où il apparaît déjà parmi les exécutants. Par ailleurs, l'affaire est rapportée à la suite d'une plainte similaire, déposée par Panichi contre Benegrandi le 7 septembre 1373. Dans ce cas-ci, Panichi répond à une plainte déposée par Benegrandi trois jours plus tôt, le 4 septembre. Alors que ce dernier accusait Panichi de ne pas lui avoir payé un travail fait pour un montant de cinquante florins d'or, celui-ci réplique en affirmant lui avoir versé une avance globale de cent florins pour une tâche qu'il n'a pas encore complètement achevée. En 1373, l'affaire ne va pas à son terme, et, malgré l'absence de détails, il apparaît probable que Panichi et Benegrandi ont dû s'entendre à l'amiable en raison des liens économiques forts qui les unissent. Cette résolution à l'amiable, ajoutée au fait que Benegrandi continue d'être employé par Panichi au moins jusqu'en 1375, prouve que la qualité de son travail l'emporte sur son retard chronique dans l'esprit du marchand qui persiste à faire appel à lui. L'affaire, déjà évoquée et datée du mois de juin 1366, qui l'oppose au tisserand Jacopo Martinelli, confirme par ailleurs que la réputation de Benegrandi devait lui garantir des commandes suffisamment importantes pour qu'il en vienne à se doter d'une main d'œuvre supplémentaire. Enfin, le premier cas révèle une solidarité souterraine invisible entre artisans du même métier et met en valeur le recours au crédit comme acte de solidarité à l'intérieur de groupes socio-professionnels proches, soit qu'Agostino Benegrandi ait prêté de l'argent à Fiorense qui le lui rend à cette occasion, soit que la situation soit inverse et que ce soit Fiorense qui prête à Agostino. Apparaissent à cette occasion les stratégies de contournement des mécanismes traditionnels du crédit employées par certains artisans, comme le recours au (micro) crédit entre voisins, apparentés, ou entre collègues, et les phénomènes d'évitement des vecteurs traditionnels du prêt d'argent que sont les marchands, les banquiers et les prêteurs juifs. L'échec d'Agostino Benegrandi à prouver sa bonne foi, puisqu'il est finalement condamné par la Cour à rembourser Panichi en 1375, témoigne néanmoins de la puissance du contrôle exercé par les marchands sur les conditions de travail et l'utilisation de la Cour à cet effet. C'est parce qu'il a été en mesure de citer plusieurs autres marchands importants comme témoins, et en particulier son



frère Jacopo Panichi et son ami Jacopo Honesti, que Giovanni Panichi voit sa parole l'emporter devant les Consuls, malgré les démentis vigoureux apportés par Benegrandi. En l'absence de preuve tangible décisive, les juges choisissent de s'en remettre à l'influence et à la réputation de chacun.

Pourtant, Agostino Benegrandi ne semble pas être particulièrement à plaindre. Sa spécialisation technique et l'abondance des commandes qu'on semble lui faire le placent à l'abri d'une soumission trop complète vis-à-vis des marchands. Au contraire, les registres 14 et 15 de la Cour des Marchands, intitulés *Libri di Consigli e Memorie*<sup>24</sup>, portant sur les années 1370 et 1380, présentent les autorisations, accordées par les consuls de la Cour à certains artisans, de contracter des prêts gagés sur des pièces de tissus leur appartenant. Ces dernières étaient, au moment de leur production, la propriété exclusive des marchands, comme nous l'avons vu plus haut. Ces artisans, dont certains étaient pourtant des fileurs ou des tisserands de soie, se trouvaient donc obligés d'acheter sur le marché au détail, auprès des marchands autorisés par la Cour, ces tissus soyeux qui leur servaient d'épargne. La dépossession de ces milieux du fruit de leur travail apparaît alors clairement ainsi que leur fragilité économique, puisque les petites quantités de tissus gagés, et donc la vraisemblable faiblesse des sommes prêtées, montrent que ces prêts devaient servir à la consommation courante des artisans concernés et de leur famille<sup>25</sup>. Ces derniers, se trouvant dans une situation économique beaucoup plus précaire que Benegrandi, semblent alors pris au piège d'un face-à-face inégal avec ceux qui disposent des moyens financiers pour leur prêter des liquidités. Auprès de ce type de main d'œuvre, dont le travail n'est sans doute que faiblement qualifié, et dont les capacités sont donc vraisemblablement beaucoup moins rares sur le marché du travail, les marchands semblent utiliser le crédit de manière classique pour accroître leur capital économique et finalement imposer leur domination sociale.

À la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, la réorganisation que connaît l'industrie de la soie à Lucques s'accompagne d'un mouvement de mainmise des milieux marchands et bancaires sur ce domaine d'activité mais qui laisse encore la place à des opportunités individuelles, favorisées par la relative modestie du capital fixe de départ requis et par l'existence de compétences spécialisées à la fois rares

24 A.S.L., *Corte dei Mercanti*, 14, fol. lxxi<sup>o</sup>-lxxiv<sup>o</sup>, et 15, fol. 40<sup>o</sup>-42<sup>o</sup>.

25 La dépossession des ouvriers du textile des fruits de leur travail par le crédit apparaît déjà être au cœur du système mis en place par le drapier Jehan Boinebroke à Douai au xiii<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré l'étude classique de Georges Espinas. Cf. Georges Espinas, *Les origines du capitalisme*, t. 1, *Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien (?-1286 environ)*, Lille, Librairie Émile Raoust, 1933.

et très demandées, comme l'a montré Michael Bratchel pour le xv<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Le crédit et son utilisation par les milieux artisanaux apparaît ainsi être une preuve de l'existence de ces opportunités d'ascension sociale puisque les sources illustrent des réalités très disparates, où certains tisserands deviennent débiteurs de prêteurs juifs quand d'autres, au contraire, prêtent des sommes considérables à l'oligarchie marchande. Ces opérations ne peuvent donc pas être analysées simplement en termes de rapports de domination et d'expropriation des milieux populaires urbains et contadins par les milieux marchands de la ville. Toutefois, dans un contexte où l'indépendance des artisans place leur force de travail hors de portée du contrôle des marchands, l'utilisation du crédit par ces derniers, sous la forme entre autres des avances sur paiement, leur permet d'utiliser les obligations légales et financières qui en découlent pour imposer les formes de leur encadrement au marché du travail lucquois et pour assujettir celui-ci à la discipline qui leur convient. Dans ce cadre, les artisans les plus qualifiés peuvent jouer de la rareté de leurs compétences pour tenter d'échapper à ce face-à-face contraignant. Tous les autres sont eux obligés de s'y adapter.

---

26 Michael E. Bratchel, « The Silk Industry of Lucca in the Fifteenth Century », dans *Tecnica e società nell'Italia dei secoli XII-XVI*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 1987, p. 173-190.

## CONCLUSION

*Jacqueline Cerquiglino-Toulet*

« L'un et l'autre », tel est le titre suggestif de la belle collection fondée naguère chez Gallimard par J.B. Pontalis. Un mot de l'ancienne langue, *ambedeus*, *andeus*, dit la même idée, posant une totalité à travers un lien duel. C'est ce lien dans sa complexité qui a retenu les auteurs de ce recueil. Il désigne un couple, une paire, mais sous quel signe : la similarité ou la dissemblance ? et lorsqu'il s'agit d'humains : l'amour ou l'hostilité ?

Les auteurs sont partis du couple essentiel, celui de l'homme et de la femme, Adam et Ève, pour l'explorer sous ses formes diverses : sexuées – il est alors question de mâle et de femelle –, amoureuses – amant et dame –, institutionnelle – mari et femme. Mais il est d'autres couples dans la littérature et la société médiévales : paires formées par un lien de sang, couples de frères ou de sœurs, souvent évoqués à travers la question des jumeaux, ainsi de Valentin et Orson, couples de guerriers tels Roland et Olivier, couples unis par un lien d'amitié, comme sont Ami et Amile, ou Athis et Prophilias, ou un lien religieux : les compères et commères, à savoir les parrains et marraines d'un enfant.

Le couple est-il le signe d'une égalité ? On le rêve tel : « Chacun se doit accompagner / De son pareil, s'il se peut faire », dit un proverbe<sup>1</sup>, mais le plus souvent le couple reproduit une relation inégale. De manière très judicieuse, le volume a donc étudié les couples formés par le malade et son médecin, le maître et son élève, le roi et son conseiller. On pense à la mise en scène de cette situation dans des textes en dialogue comme *Placides et Timeo* qui expose des questions philosophiques et scientifiques par le biais du questionnement d'un disciple, Placides, qui interroge son maître, Timeo. Les auteurs ont étendu leur enquête à la question de l'identité. Comment se forge-t-elle à travers un couple, comme celui du dévot et de son saint patron, tels que les représente la peinture, ou dans la relation d'un fils à son père, ainsi qu'on peut l'appréhender à travers autobiographies et livres de famille. Ont été examinés enfin les cas où

1 *Proverbes en rimes*, éd. Grace Frank et Dorothy Miner, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1937, strophe CXXVI, v. 1001-1002, p. 69.

le deuxième membre du couple est l'étranger, étranger par sa naissance, d'une autre cité, d'un autre lieu, étranger par sa foi ou sa croyance.

Des textes littéraires mettent en scène des couples que tout sépare au départ mais qu'unit l'amour. Ainsi d'*Aucassin et Nicolette* qui offre un prince chrétien, Aucassin, au nom à consonance arabe et une jeune fille, Nicolette, captive achetée aux Sarrasins, texte où tout s'inverse dans la définition respective traditionnelle de l'homme et de la femme. Le couple dans sa diversité, dans sa plasticité, pose des enjeux moraux, sociaux, idéologiques que les auteurs, par des exemples bien choisis, ont exposés dans une palette très diversifiée.

Le couple est-il un monstre ? Guillaume Alecis, à la fin du Moyen Âge, dans son ouvrage *Le Passetemps des deux Alecis freres, l'un religieux noir, prieur de Busy, l'autre cordelier*<sup>2</sup>, énonce la question. Un couple peut-il avoir deux têtes ? Oui, pour ces deux religieux à condition que l'une obéisse à l'autre, et le cordelier de conclure : « Ce n'est chose qui m'esbahisse ; / J'ay veu de plus estranges bestes ». Le couple dont parlent les deux religieux avec un sourire ambigu est le couple matrimonial, mais la question est plus large et réside bien au sein même de l'expérience morale et sociale, au Moyen Âge comme de nos jours. Qu'est-ce que le même, qu'est-ce que l'autre, peut-on les penser dans l'union, ou dans la division ?

230

---

2 *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy*, éd. Arthur Piaget et Émile Picot, Paris, Librairie Firmin Didot, t. II, 1899, v. 135-136, p. 14.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- BALDWIN, John, « *L'ars amatoria* au XII<sup>e</sup> siècle en France : Ovide, Abélard, André le Chapelain et Pierre le Chantre », *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992, p. 19-29.
- BECK, Jonathan, « Genesis, Sexual Antagonism, and the Defective Couple of the Twelfth-Century *Jeu d'Adam* », *Representations*, n° 29, 1990, p. 124-144.
- BOUTET, Dominique, « Le tyran et le mauvais roi dans la littérature française des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 11-19.
- BREDOS-REZAK, Brigitte Miriam et IOGNA-PRAT, Dominique (dir.), *L'individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005.
- BUREAU, Pierre, « La "Dispute pour la culotte" : variations littéraires et iconographiques d'un thème profane (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Médiévales*, n° 29, 1995, p. 105-129.
- BUSCHINGER, Danielle (dir.), *Amitié épique et chevaleresque*, Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2002.
- (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003.
- BUSCHINGER, Danielle et CRÉPIN, André (dir.), *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, Göttingen, Kümmerle Verlag, 1984.
- BUSCHINGER, Danielle et SPIEWOK, Wolfgang (dir.), *Sex, Love and Marriage in Medieval Literature and Reality*, Greifswald, Reineke-Verlag, 1996.
- BUTLER, Sara M., « "I will never consent to be wedded with you!": Coerced Marriage in the Courts of Medieval England », *Canadian Journal of History*, n° 39, 2004, p. 247-270.
- CADILHAC-ROUCHON, Muriel, *Revealing Otherness: a Comparative Examination of French and English Medieval Hagiographical Romance*, thèse sous la dir. de William Burgwinkle, université de Cambridge, 2009 (diffusion électronique par l'université de Cambridge, <http://www.dspace.cam.ac.uk/handle/1810/240568>, dernière consultation en janvier 2016).
- CARPENTIER, Élisabeth, « Un couple tumultueux en Poitou à la fin du X<sup>e</sup> siècle : Guillaume de Poitiers et Emma de Blois », dans Michel ROUCHE (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise?*, Paris, PUPS, 2000, p. 203-215.

- CERQUIGLINI-TOULET, Jacqueline, « Penser la littérature médiévale : par-delà le binarisme », *French Studies: A Quarterly Review*, n° 64/1, 2010, p. 1-12.
- CERUTTI, SIMONA, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.
- CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, Diane et LONGHI, Blandine (dir.), *Questes*, n° 20, « Maris et femmes », janvier 2011.
- CLASSEN, Albrecht (dir.), *Discourses on Love, Marriage, and Transgression in Medieval and Early Modern Literature*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2004.
- CONTAMINE, Philippe, « Qu'est-ce qu'un étranger pour un Français de la fin du Moyen Âge ? », dans Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Peuples du Moyen Âge, problèmes d'identification*, Aix-en-Provence, PUP, 1996.
- D'ONOFRIO, Salvatore, *L'Esprit de la parenté. Europe et horizon chrétien*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.
- DELORME, Pascale, « Les Liens de parenté entre idéologie et politique », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 32-42.
- DELUMEAU, Jean et ROCHE, Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.
- DUBOST, Francis, « L'enchantement et son double Mabon et Evrain : thématique de la dualité dans *Le Bel Inconnu* », *Senefiance*, n° 42, « Magie et illusion au Moyen Âge », 1999, p. 125-141.
- DUFURNET, Jean, « Les relations de l'homme et de la femme dans les fabliaux : un double discours », dans *Femmes. Mariages – Lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 103-123.
- DUMÉZIL, Georges, « Variations sur les jumeaux indo-européens », *Le Roman des jumeaux et autres essais. Vingt-cinq esquisses de mythologie*, Paris, Gallimard, 1995, p. 17-65.
- DUTOUR, Thierry, « Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans Josyane TEYSSOT (dir.), *Le mariage au Moyen Âge, colloque de Clermont-Ferrand, 2 mai 1997*, Montferrand, CHEC-CHEL, 1997, p. 28-54.
- , « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, n° 47/2, 2002, p. 21-41.
- , « La fécondité d'un tournant critique. Malentendus anciens et tendances récentes dans les usages croisés de l'histoire et de la sociologie en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 67-84.
- L'Étranger au Moyen Âge. XXX<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Göttingen, juin 1999)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- Femmes. Mariages – Lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992.

- FINE, Agnès, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.
- FINE, Agnès, KLAPISCH-ZUBER, Christiane et LETT, Didier (dir.), *Clio. Histoires, femmes et sociétés*, n° 34, « Liens familiaux », 2011.
- FÜG-PIERREVILLE, Corinne, « Le couple et le double dans les romans de Gautier d'Arras », dans Marie-Madeleine CASTELLANI et Jean-Pierre MARTIN (dir.), *Arras, histoire et littérature*, Arras, Artois Presses Université, 1994, p. 121-133.
- GENET, Jean-Philippe, « Le lien personnel dans la littérature politique anglaise aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse)*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 161-178.
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, trad. Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- GOUTTEBROZE, Jean-Guy, « Un phénomène d'intertextualité biblique dans le Conte du Graal : "Qu'il soient une char andui" (éd. W. Roach, v. 9064) », dans Friedrich WOLFZETTEL (dir.), *Arthurian Romance and Gender: Selected Proceedings of the XVII<sup>th</sup> International Arthurian Congress / Masculin/féminin dans le roman arthurien médiéval. Actes choisis du XVII<sup>e</sup> Congrès International Arthurien*, Amsterdam, Rodopi, 1995, p. 165-175.
- GREILSAMMER, Myriam, *L'Envers du tableau : mariage et maternité en Flandre médiévale*, préf. de Jacques Le Goff, Paris, Armand Colin, 1990.
- GRISWARD, Joël H., « Couples héroïques, structures épiques et images du pouvoir : l'exemple de *Valentin et Orson* », dans Danielle BUSCHINGER (dir.), *Pouvoir, liens de parenté et structures épiques*, Actes du deuxième colloque international du REARE (Réseau Eur-Africain de Recherche sur les Épopées), Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, 2003, p. 68-81.
- GUAY, Manuel, « Les émotions du couple princier au XV<sup>e</sup> siècle : entre usages politiques et "affectio conjugalis" », dans Damien BOQUET et Piroska NAGY (dir.), *Politiques des émotions au Moyen Âge*, Firenze, Sismel/Edizioni del Galluzzo, 2010, p. 93-111.
- Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, PUP, 1992.
- HÜE, Denis, « *Ab ovo* : jumeaux, siamois, hermaphrodite et leur mère », *Senefiance*, n° 26, « Les Relations de parenté dans le monde médiéval », 1989, p. 351-372.
- JORIS, André, « Un seul amour... ou plusieurs femmes ? », *Femmes. Mariages – Lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 197-214.
- JOYE, Sylvie et SANTINELLI-FOLTZ, Emmanuelle (dir.), *Médiévales*, n° 65, « Le couple dans le monde franc », 2013.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « La "mère cruelle". Maternité, veuvage et dot dans la Florence des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Annales ESC : économies, sociétés, civilisations*, n° 38/5, 1983, p. 1097-1109 ; réimpr. dans Christiane KLAPISCH-ZUBER, *La Maison et le Nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 249-261.
- , *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000.

- KLAPISCH-ZUBER, Christiane (dir.), *Médiévales*, n° 19, « Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté », 1990.
- LASSNER, Jacob, « Time, Historiography, and Historical Consciousness: the Dialectic of Jewish-Muslim Relations », dans Benjamin H. HARY, John L. HAYES et Fred ASTREN (dir.), *Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction Essays in Honor of William M. Brinner*, Leiden, Brill, 2000, p. 1-26.
- LANDÉ, Carl H., « The Dyadic Basis of Clientelism », dans Carl H. LANDÉ, Steffen. X. SCHMIDT, Laura GUASTI et James C. SCOTT (dir.), *Friends, Followers and Factions. A Reader in Political Clientelism*, Berkeley, University of California Press, 1977, p. 13-37.
- LE BRETON, David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Puf, 2004.
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- LEJEUNE, Rita, « La naissance du couple littéraire "Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel" », *Marche romane*, n° 20/1, 1970, p. 39-60.
- LEGROS, Huguette, « *Ami et Amile* : compagnonnage épique et/ou amitié spirituelle », *Bien dire et bien apprendre*, n° 6, 1988, p. 113-129.
- , *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, PUP, 2001.
- LETT, Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval : v<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2000.
- , « Les mères demeurent des filles et des sœurs. Les statuts familiaux des femmes dans les Marches au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Micrologus*, n° 17, 2009, p. 327-344.
- (dir.), *Cahiers de recherches médiévales*, n° 4, « Être père à la fin du Moyen Âge », 1997.
- (dir.), *Médiévales*, n° 54, « Frères et sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté », 2008.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *Histoire de Lynx*, Paris, Plon, 1991.
- LORCIN, Marie-Thérèse, « Le couple privilégié mère-enfant dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 71-75.
- LORI SANFILIPPO, Isa et RIGON, Antonio (dir.), *Parole e realtà dell'amicizia medievale*, Roma, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 2012.
- MOAL, Laurence, *L'Étranger en Bretagne au Moyen Âge. Présence, attitudes, perceptions*, Rennes, PUR, 2008.
- MOEGLIN, Jean-Marie (dir.), *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*, Genève, Droz, 2004.
- MOLINET, Jean-Baptiste et MUTEMBE, Protais (dir.), *Le Rituel du mariage en France du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1974.
- MORA, Francine, « Protheselaüs et Médée, un couple guérisseur ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 271-286.
- MURRAY, Alexander, *Reason and Society in the Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1985.
- NASSIET, Michel, *La Violence, une histoire sociale. France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.



- OTIS-COUR, Leah, *Lust und Liebe. Geschichte der Paarbeziehungen im Mittelalter*, Francfort, Fischer Taschenbuch Verlag, 2000.
- , « Mariage d'amour, charité et société dans les "romans de couple" médiévaux », *Le Moyen Âge*, n° 111/2, 2005, p. 275-291.
- PLASSON, Anne-Marie, « L'obsession du reflet dans *Galeran de Bretagne* », dans *Mélanges Pierre Le Gentil*, Paris, SEDES, 1973, p. 673-689.
- RAYNAUD, Christiane, « Négociations matrimoniales, mariages et familles royales dans les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet », dans Christiane RAYNAUD (dir.), *Familles royales. Vie publique, vie privée aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, PUP, 2010, p. 39-65.
- RICHE, Pierre et VERGER, Jacques, *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2007.
- ROUCHE, Michel (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Accord ou crise ?*, Paris, PUPS, 2000.
- ROUSSET, Jean, *Passages, échanges et transpositions*, Paris, José Corti, 1990.
- SCHMITT, Jean-Claude, *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, Gallimard, 2001.
- , « Individuation et saisie du monde », dans Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 769-790.
- SHEEHAN, Michael M., « Choice of marriage partner in the Middle Ages: development and mode of application of a theory of marriage », dans Carol NEEL (dir.), *Medieval Families : Perspectives on Marriage, Household, and Children*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 157-191.
- SIMON, Larry J., « Intimate Enemies: Mendicant-Jewish Interaction in Thirteenth-Century Mediterranean Spain » dans Steven J. MICHAEL and Susan E. MYERS (dir.), *Friars and Jews in the Middle Ages and Renaissance*, Leiden, Brill, 2004, p. 53-80.
- SIMON, Monique, « Le "face-à-face" dans les méditations de Guillaume de Saint-Thierry », *Collectanea Cisterciensia*, n° 35/2, 1973, p. 121-136.
- SOT, Michel, « La fonction du couple saint évêque/saint moine dans la mémoire de l'Église de Reims au x<sup>e</sup> siècle », *Les Fonctions des saints dans le monde occidental (III<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988), Roma, École française de Rome, 1991, p. 225-240.
- STRAUSS, Anselm Leonard, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, trad. Maryse Falandry, Paris, Métailié, 1992.
- SUBRENAT, Jean, « Chrétiens et sarrasins. La rencontre de l'autre dans les chansons de geste », *Théophilyon*, n° 3, 1998, p. 549-575.
- TOUBERT, Pierre, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », *Il Matrimonio nella società alto medievale*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, t. I, 1977, p. 233-282.

TRIVELLATO, Francesca, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Conn., Yale University Press, 2009.

UHLIG, Marion, *Le couple en herbe. Galeran de Bretagne et L'Escoufle à la lumière du roman idyllique médiéval*, Genève, Droz, 2009.

—, « La Mère, adversaire ou auxiliaire de l'idylle ? Les figures maternelles dans quelques récits idylliques français des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Micrologus*, n° 17, 2009, p. 255-280.

VAN HEMELRYCK, Tania, « Le Copiste, double antagoniste de l'auteur ? À propos de la clergie du *Conte de Floire et Blancheflor* », dans Tania VAN HEMELRYCK et Maria COLOMBO TIMELLI (dir.), *Quant l'ung amy pour l'autre veille. Mélanges de moyen français offerts à Claude Thiry*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 439-447.

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

- Cécile BECCHIA, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, professeur de littérature médiévale, université Paris-Sorbonne
- Aude-Marie CERTIN, docteur en histoire médiévale, EHESS
- Marion CHAIGNE-LEGOUY, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Chloé CHALUMEAU, docteur en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Diane CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, doctorante en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Magali CHEYNET, docteur en littérature française médiévale, université Sorbonne Nouvelle
- Morwenna COQUELIN, docteur en histoire médiévale, EHESS
- Isabelle COUMERT, docteur en littérature française médiévale, université de Guyane
- Émilie DESCHELLETTE, doctorante en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Pierre LEVRON, docteur en littérature française médiévale, université Paris-Sorbonne
- Jean-Marie MOEGLIN, professeur d'histoire médiévale, université Paris-Sorbonne
- Cédric QUERTIER, docteur en histoire médiévale, université Panthéon-Sorbonne, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589), ancien membre de l'École française de Rome, Villa i Tatti – The Harvard University Center for Italian Renaissance Studies
- Delphine RABIER, docteur en histoire de l'art médiéval, Centre d'études supérieures de la Renaissance, université François-Rabelais de Tours (UMR/CNRS 7323)
- Camille ROUXPETEL, docteur en histoire médiévale, université Paris-Sorbonne, membre de l'École française de Rome
- Sophie SERRA, docteur en philosophie, université Paris-Sorbonne
- Laëtitia TABARD, maître de conférences en littérature française médiévale, université du Maine
- Sarah VANDAMME, doctorante en histoire médiévale, université Lille III



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

### A

- Adam de la Halle 26  
 Adelbert I<sup>er</sup>, archevêque de Mayence 143  
     n. 8  
 Adelbert II 144 n. 12  
 Adenet le Roi 87, 89  
 Adolphe de Nassau, empereur 154 n. 43  
 Alain de Lille 54 n. 29  
 Albéric de Pisançon 58, 61  
 Alberico da Rosciate 221 n. 44  
 Albert le Grand 54 n. 29  
 Albrecht Dürer 17, 187, 188, 194-198  
 Alexandre de Paris 58, 61  
 Ambrogio Lorenzetti 150 n. 24  
 André de Hongrie, roi consort de  
     Naples 29  
 Anjou, dynastie 14, 15, 21-32  
 – Charles I<sup>er</sup>, roi de Naples et de  
     Sicile 25-27  
 – Charles II, roi de Naples 25-28  
 – Charles de Calabre, roi de Naples 25  
 – Jeanne I<sup>re</sup>, reine de Naples 29-31  
 – Louis, évêque de Toulouse 28 n. 29  
 – Robert I<sup>er</sup>, roi de Naples 24-29  
 Anne de Bretagne, reine de France 9  
 Anonimo Romano 26 n. 17

### B

- Bartolo di Sassoferrato 221 n. 44  
 Baldo degli Ubaldi 222 n. 60

- Béatrice de Provence, reine consort de  
     Naples et de Sicile 25, 27  
 Bernard de Gordon 82, 83, 85  
 Berthold d'Henneberg, archevêque de  
     Mayence 152  
 Boniface VIII, pape 125  
 Brunswick, ducs de 150

### C

- Charlemagne 15, 43, 64, 65, 67, 68, 72,  
     73, 77, 78, 126, 133, 134, 143 n. 5  
 Charles IV de Luxembourg, empereur  
     germanique 17, 111, 153 n. 38, 154,  
     187-194, 197, 198  
 Charles V, roi de France 123, 124 n. 7,  
     126, 130, 131, 133-138  
 Charles VI, roi de France 137  
 Charles Quint, empereur germanique 9  
 Chrétien de Troyes 73 n. 22, 83, 90, 93  
 Christine de Pizan 21, 24 n. 14, 134, 138  
 Clément V, pape 125 n. 10  
 Constance, évêque de 149 n. 21

### D

- Dante Alighieri 213, 214  
 Dieric Bouts 180, 182  
 Diether d'Isenburg, archevêque de  
     Mayence 152, 154, 154 n. 43, 155, 155  
     n. 44, 156 n. 50, 157, 157 n. 55, 158

### E

- Eudes de Deuil 9  
 Évrart de Trémaugnon 122, 133, 134, 136

**F**

- Francesco da Barberino 23  
 Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse, empereur germanique 219  
 Frédéric II, empereur germanique 144 n. 16  
 Frédéric II de Saxe, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe 151 n. 34  
 Frédéric III, empereur germanique 154  
 Frédéric de Brunswick-Lunebourg, prince de Lunebourg 150 n. 23  
 Frédéric le Pacifique, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe 151, n. 34

**G**

- Gautier Map 50, 52-54  
 Gerhard II, archevêque de Mayence 146  
 Gerlach, archevêque de Mayence 144 n. 11  
 Giorgio Vasari 165  
 Girart d'Amiens 89  
 Gleichen, comtes de 149-152  
 Grégoire I<sup>er</sup>, dit le Grand, pape 74 n. 24  
 Guibert de Nogent 8  
 Guigone de Salins 164  
 Guillaume Alecis 230  
 Guillaume d'Ockham 121 n. 1, 126-128  
 Guillaume de Saint-Pathus 81 n. 2  
 Grégoire IX, pape 134

**H**

- Hans Memling 171 n. 19, 175-180  
 Heinrich von Kirchberg 146 n. 19  
 Heinrich von Werl 174-177  
 Herbert 49, 50 n. 11  
 Hesse, landgrave de 152  
 Hugo van der Goes 165-171, 185  
 Huguccio de Pise 219 n. 31

- Hugues de Saint-Victor 204  
 Humbert de Romans 207

**I**

- Innocent III, pape 131  
 Isidore de Séville 8

**J**

- Jacques de Voragine 162  
 Jan Van Eyck 171-174, 183  
 Jean XXII, pape 127  
 Jean de Haute-Seille 49  
 Jean de Salisbury 134 n. 40  
 Jean Duns Scot 54 n. 29  
 Jean Golein 134  
 Jean Molinet 9  
 Jean Renart 91  
 Joris van der Paele 171-174

**K**

- Konrad Stolle 155 n. 46

**L**

- Lambert de Gleichen 143 n. 9  
 Louis IV de Bavière, empereur germanique 127  
 Louis IX, roi de France 134  
 Louis XII, roi de France 9

**M**

- Mahomet 8, 208  
 Marsile de Padoue 121 n. 1, 128  
 Marie de Hongrie, reine consort de Naples 25, 27, 28, 29 n. 30  
 Marguerite de Bourgogne, reine consort de Naples 25  
 Matteo Villani 21 n. 1, 30, 31  
 Mayence, archevêques de 141-144, 146, 149-152, 154-158

Maximilien d'Autriche, empereur  
germanique 9  
Mino di Simone da Siena 226  
Misnie, margrave de 151, 152

## N

Nestorius 205, 208-209  
Nicolas IV, pape 201  
Nicolas Rolin 164  
Nicole Oresme 121 n. 1, 124, 128, 130,  
132, 134-137

## O

Othon IV de Brunswick, roi consort de  
Naples 30

## P

Pétrarque 26 n. 17, 193, 197  
Piero di Pucciarello di Aiutamicrosto 225,  
226  
Pierre le Vénéralbe 42621  
Philippe IV, dit le Bel 125, 131 n. 27  
Philippe de Mézières 138  
Philippe de Novare 95  
Philippe de Rémy 86, 88  
Plutarque 58  
Portinari, famille 165  
Provence, comtes de (*voir* Anjou, dynastie)

## R

Raoul Ardent 54 n. 29  
Raoul de Presles 134  
Rhazès 83  
Riccoldo da Monte Croce 201-211  
Robert Campin 174-177  
Rogier van der Weyden 164-167, 180,  
181, 183-185  
Rois de Sicile (*voir* Anjou, dynastie)  
Ruysbroeck l'Admirable 185

## S

Sabran, Elzéar 28 n. 29  
Sabran, Delphine de 28 n. 29  
saint Anselme 205  
saint Antoine 165  
saint Augustin 8, 21  
saint Bonaventure 206  
saint Donatien 171-174  
saint Georges 171-180  
saint Jean 148, 157 n. 54  
saint Jean-Baptiste 164, 174-177, 180, 182  
saint Luc 183-185  
saint Martin 144, 144 n. 12, 146 n. 20  
saint Michel 164  
saint Pierre 126  
saint Sébastien 165  
saint Thomas 170, 206  
Sancia de Majorque 25, 27, 28  
Saxe, ducs de 150-152, 154, 158  
Schwartzbourg, comtes de 151, 152  
Sigismond de Luxembourg, roi de  
Hongrie 150 n. 27

## T

Thomas a Kempis 163  
Thomas de Bologne 135  
Thomas de Kent 58-59, 61  
Theoderich, prévôt d'Apolda 143 n. 9  
Theoderich, chancelier 143 n. 9  
Théodore 205  
Thuringe, landgrave de 152

## V

Valescus de Tarente 83  
Vincent de Beauvais 69 n. 18, 83

## W

Wettin, maison 149-151





## INDEX DES ŒUVRES MÉDIÉVALES

### A

- Al-Hawi* 83  
*Aliscans* 45 n. 47  
*Amadas et Ydoine* 83, 91  
*Ami et Amile* 12, 63-65, 68, 69, 71, 72  
*Anseïs de Carthage* 63-65, 67, 71, 72  
*Ascension au mont Ventoux (L)* 193  
*Aucassin et Nicolette* 230

### B

- Beatrix* 49-50 n. 10

### C

- Chanson d'Antioche* 51 n. 18  
*Chronique du Pseudo-Turpin* 67, 72  
*Chroniques abrégées* 69 n. 18  
*Cité de Dieu (La)* 8, 22 n. 4  
*Cléomadès* 87  
*Cligès* 73 n. 22, 93  
*Cronique associee* 63-78  
*Contra Legem Sarracenorum* 201

### D

- De nugis curialium* 50, 52-53  
*Defenseur de la paix* 130  
*Divine Comédie (La)* 213 n. 1  
*Disputatio inter militem et clericum* 125  
*Dolopathos sive De rege et septem sapientibus* 49-51  
*Diptyque de la Vierge au buisson de roses* 175-180

### E

- Ecce agnus dei* 180, 182  
*Elixo* 49-51  
*Époux Arnolfini (Les)* 174  
*Escoufle (L)* 91

### G

- Galien Restoré* 67  
*Girart de Vienne* 67  
*Guingamor* 51 n. 18  
*Gui de Nanteuil* 33  
*Guiron le Courtois* 85

### H

- Heinrich von Werl sous la protection de saint Jean-Baptiste* 174-177

### I

- Imitation de Jésus Christ (L)* 163

### J

- Jehan et Blonde* 86, 88  
*Jourdain de Blayes* 65  
*Jugement dernier (polyptyque du)* 164-167

### L

- Lai de Graelent* 34 n. 3  
*Lamentation avec un homme en prière* 180, 181  
*Lancelot en prose* 16, 95-105  
*Légende dorée (La)* 162, 183  
*Lettres de la vieillesse* 26 n. 17

*Lettres familières (Les)* 197  
*Libellus ad nationes orientales* 201, 203, 208-209  
*Liber peregrinationis* 201-211  
*Lilium Medicinae* 82, 83  
*Livre d'Artus (Le)* 52-54, 61  
*Livre de divinacions* 137  
*Livre de Éthiques* 135, 136 n. 43  
*Livre de Politiques d'Aristote* 124 n. 7, 130 n. 23, 132, 135, 136 n. 42, 137  
*Livre des fais et bonnes moeurs du sage roy Charles V* 138  
*Livre des Trois vertus* 21, 23

244

**M** \_\_\_\_\_

*Meliacin* 87, 89  
*Milles et Amys* 63-78  
*Miracles de Saint Louis* 81 n. 2

**O** \_\_\_\_\_

*Octo Quaestiones de potestate papae* 126-127  
*Opus oxoniense* 54 n. 29

**P** \_\_\_\_\_

*Partenopeu de Blois* 89  
*Passetemps des deux Alecis freres (Le)* 230  
*Philonium* 83  
*Placides et Timeo* 229  
*Policraticus* 134 n. 40  
*Première Continuation du conte de Perceval* 51, 55-57, 61  
*Parise la duchesse* 33

**Q** \_\_\_\_\_

*Quatre Âges de l'homme (Les)* 95

**R** \_\_\_\_\_

*Reggimento e costumi di donna* 23  
*Remèdes Populaires* 82

*Roi de Sicile (Le)* 26  
*Roman d'Alexandre en prose* 58-61  
*Roman d'Alexandre ou le roman de toute chevalerie* 58-59, 61  
*Roman d'Eneas (Le)* 86  
*Roman de Dolopathos (Le)* 49-51

**S** \_\_\_\_\_

*Saint Luc dessinant la Vierge* 183-185  
*Somnium Viridarii* 121 n. 1, 137  
*Songe du Vergier (Le)* 121-139  
*Songe du Vieil pèlerin* 138  
*Speculum doctrinale* 83  
*Speculum historiale* 69 n. 18  
*Speculum universale* 54 n. 29  
*Summa Decreti* 219 n. 31  
*Summa quoniam homines* 54 n. 29

**T** \_\_\_\_\_

*Tractatus adversus nefandam haeresem sive sectam Sarracenorum* 8  
*Triptyque Moreel* 171 n. 19  
*Triptyque Portinari* 165-171, 185  
*Tristan de Nanteuil* 15, 33-45  
*Tristan en prose* 83, 86

**U** \_\_\_\_\_

*Vallée des Lis (La)* 163  
*Vierge au Chancelier Rolin (La)* 183  
*Vierge au chanoine van der Paele (La)* 171-174  
*Vies* 58 n. 44  
*Vita* 187-194, 197-198  
*Vita sanctorum Amecii et Amelii* 69 n. 18  
*Vite* 165  
*Yvain ou le Chevalier au Lion* 83, 90

## INDEX DES NOTIONS

### A

- Adultère 22 n. 5, 42, 44, 45, 49 n. 10, 55-60, 75,  
Allégorie 10, 121, 123  
Altérité 7-10, 15, 17, 33, 39, 40, 45-52, 60, 64 n. 4, 65, 202-204, 208, 211, 219, 230  
Amant 15, 26, 34-41, 43, 63, 64, 69-72, 82, 87, 89, 229  
Amitié 14, 38, 64 n. 4, 66, 68, 69, 150, 152, 156, 229  
Animal 34, 37, 41, 44, 48-52, 55-60, 83, 98, 101, 183  
Autobiographie 187-199, 229  
Autorité 13, 16, 22, 24, 73, 81, 82, 84-88, 92, 93, 95, 98-100, 102, 104, 105, 112, 123, 124, 127, 128, 130, 132, 134, 137, 141-158, 193, 194, 206, 217, 224  
Artien 136, 137  
Astrologie 137, 138

### B

- Baptême 9, 34, 36, 37, 40, 44, 73, 191, 203 n. 11, 206  
Bâtardise 42, 47 n. 2, 56, 57, 59, 60, 67  
*Beata stirps* 26, 26 n. 18, 28  
Bible 42, 97 n. 7, 190  
– Ancien Testament 30, 42, 131, 190  
– Cantique des Cantiques 175  
– Nouveau Testament 42, 180

### C

- Chanson de geste 15, 33-45, 63-78, 96  
Chevalier 11, 16, 26, 36, 49, 51, 53 n. 25, 63, 64, 66, 69 n. 16, 85, 90, 91, 95-100, 103, 104, 121-139, 151, 155, 196  
Chrétienté 8, 43-45, 129, 202  
Chronique 9, 17, 26 n. 17, 27, 30, 31, 63-78, 149 n. 22, 155 n. 46, 187, 188, 194-199  
Citoyenneté 17, 18, 116, 213-227  
Clerc 16, 95, 121-125, 127, 128, 130, 134-137, 139  
Compagnonnage 15, 34-38, 41, 43, 51, 63, 64, 66, 69, 71, 97, 101  
Compilation 67, 68, 72, 78, 162  
Complémentarité 15, 39, 40, 56, 123  
Confession 43, 122, 193, 203 n. 11, 206  
Conflit 27, 81, 87-89, 91, 92, 98, 112-115, 122, 125, 127, 144 n. 16, 149 n. 22, 216, 217  
Conseiller 16, 105, 122, 135-138, 141, 144, 156, 229  
Consors regni 29  
Conversion 8, 30, 35, 37, 40, 42, 44, 45, 193, 198, 202, 206  
Corps 16, 35, 37, 42, 52-54, 68, 75, 76, 82, 85, 92, 104, 121, 130, 131, 139, 165  
Correspondance (épistolaire) 150-152  
Couple 7-18, 21-31, 33-39, 65, 71, 72, 77, 229, 230  
Cour 23, 25, 27, 28, 34-37, 39, 51, 95, 96, 101, 134, 135, 146, 188, 191

– Cour des marchands 109-119  
 Couronnement 22, 31, 75 n. 26, 127  
 n. 18, 128, 133  
 Courtoisie 7, 23, 36, 63 n. 1, 70, 83, 85,  
 88-92, 96  
 Crédit 16, 107-120, 225 n. 76  
 Croisade 8-9, 150 n. 27  
 Cycle 15, 45 n. 47, 65, 95, 96

## D

Débat 13, 53, 121, 122, 125, 127 n. 18,  
 130, 135, 196 n. 46, 204  
 Déguisement 34, 36, 41, 43 n. 40 et  
 n. 43, 59,  
 Désir 15, 37, 43 n. 43, 49, 50, 52, 60, 65,  
 70-75, 82, 93, 180  
 Dëshonneur 64, 70, 73, 75  
 Désordre 14, 15, 42, 44, 45, 65, 73  
 Diable 8, 48, 50, 51, 53, 54, 56, 57, 60,  
 61  
 Dialectique 81, 204  
 Dialogue 7, 11, 15, 88-92, 103-105,  
 121-125, 137, 138, 188, 193, 229  
*Disputatio* 122, 123, 125, 138, 201,  
 203, 207, 210  
 Divin 17, 34, 37, 41, 44, 47, 52, 57-60,  
 64, 122, 124, 127, 129-133, 135,  
 137-139, 162, 165, 170, 174, 175, 180,  
 183, 185, 188-194, 198, 199, 213  
 Double 8, 9, 44, 64 n. 4, 65, 68, 72, 192  
 Dualité 11, 12, 47, 61, 122, 124, 137,  
 194, 198  
 Duo 12, 15, 63, 65-72, 78, 161, 164,  
 185, 226, 227  
 Dynastie 23-30, 126

**E**

Éducation 21, 23, 39-41, 44, 95-105,  
 191, 192, 195, 196  
 Émotion 86, 88-91, 195

Empereur 9, 16, 17, 43, 65, 67, 68, 111,  
 121, 122, 127, 128, 131-135, 142, 144  
 n. 16, 153-158, 188, 189, 192, 219  
 Enfant 23, 25, 27-29, 34, 38, 39, 48-52,  
 56, 60, 66, 67, 69, 95-105, 162, 171-180,  
 183-185, 191, 195-197, 206, 229  
 Entre-deux 12, 48, 52, 54, 59, 60  
 Étranger 8, 17, 111, 112, 116, 213-227,  
 230  
 Extranéité 18, 214, 219, 223, 226, 227

## F

Fée 48 n. 4, 49-52, 60  
 Femme 13, 15, 21, 23 n. 12, 27, 29, 30,  
 32, 36-40, 45, 47, 48, 52-54, 63-66,  
 71-73, 114, 115, 125, 162, 229, 230  
 Fiction 48, 61, 78, 221  
 Filiation 42, 162, 171, 185, 191  
 Fils 17, 34, 38, 40-45, 47 n. 2, 48-52,  
 55-60, 65-68, 95, 96, 102, 103, 113,  
 114, 137, 170, 187-199, 229  
 Folie 82, 83, 87, 91, 99

## G

Gémellité 15, 40, 41, 49, 229  
 Généalogie 25, 44, 64 n. 4, 65, 66, 68  
 Gouvernement 112 n. 16, 130, 133,  
 134 ; 136 ; 137, 143, 144, 146, 153,  
 156, 157, 193  
 – Bon gouvernement 49, 150 n. 25, 193,  
 216, 218, 226  
 Guerre 23 n. 12, 56 n. 38, 64, 68, 73,  
 77, 101, 128, 129, 150, 188, 192

## H

Hagiographie 42, 69, 97 n. 7, 133, 162  
 Hérésie 201-211  
 Héros 12, 15, 22, 26, 33, 38, 39, 42-44,  
 47, 52, 55-57, 59-61, 68, 71, 82-87, 91,  
 93, 95-100, 104  
 Homosexualité 45

Humeurs (théorie des) 82

## I

Identité 7, 15, 17, 26, 28, 33, 42, 43, 45, 54, 69 n. 16 et n. 18, 70, 91, 92, 94, 124, 131, 135, 155, 165, 171 n. 19, 196, 224, 229

Inceste 41, 42-45

Individu 11-18, 57, 74, 81-83, 87, 88, 93, 94, 97, 98, 100, 107, 115, 119, 131, 135, 138-139, 141, 161 n. 4, 171, 187, 188, 190, 193, 194, 195 n. 33, 197, 198, 222

*Intus et foris* 204, 211

## J

Justice 99, 107, 108, 112, 124, 129, 144, 149, 192, 223

## L

Lignage 26 n. 18, 33, 34, 42, 43, 45, 47, 58, 59, 66, 68, 98, 125, 126, 135

Livre de famille 187, 194, 229

Luxure 41, 104

## M

Magie 47, 55, 56, 59, 60, 101

Marchand 16, 34, 107-120, 149, 152, 153, 223-226

Mariage 9-10, 13-15, 22, 23 n. 12, 26, 28, 29, 30, 34, 36, 37, 40, 43 n. 40, 48 n. 5, 49, 53, 55, 63, 64, 69, 71-74, 83, 87, 207 n. 35, 230

– Endogamie 22, 44, 45

– Hiérogamie 47, 58-60

– Hypogamie 29

– Monogamie 124

– Polygamie 69

Médecin 82-88, 92, 93, 210, 229

Médiation 16, 17, 24, 42-45, 81-94, 161-185, 193, 216

Mélancolie 16, 81-94

Mère 9, 22, 23, 25, 43, 47, 49-51, 56, 58, 60, 64 n. 4, 66, 95, 100, 101, 104, 170, 183

Merveille 49-51, 61

Métamorphose 37, 38, 40-42, 43 n. 43, 45, 48-51, 55, 59, 61, 101

Métier 112-115, 118, 196, 224

Mission 17, 201-211

Monarchie 25, 31, 132

Monstre 34, 50, 52-54, 56 n. 34, 61, 157, 202, 230

Motif (littéraire) 44, 45, 47, 48, 56, 59, 60, 64, 65, 68-72, 175

Mythe 15, 26, 27, 45, 47, 57-61, 134

## N

Noblesse 21, 68, 76, 77, 84, 95-98, 103, 105, 125, 126, 155, 161, 213, 222

Norme 7, 11, 14-18, 24, 29, 32, 47-49, 61, 65, 73, 81, 84, 88, 93, 105, 107, 144, 213, 214, 226

## O

Ordre 13, 15, 18, 44, 45, 52, 57, 60, 63, 77, 93, 126, 129, 190, 191, 199

## P

Paganisme 34, 39-41, 44, 45, 57, 97 n. 7, 138

Paix 9, 21, 22, 23 n. 12, 71, 72, 77, 123, 129, 150, 156-158, 192, 216

Pape 8, 16, 28 n. 29, 31, 121 n. 1, 122, 125-131, 134, 138, 139, 154, 156, 201-203, 209

Parenté 14, 41, 45, 189, 191 n. 14

Parole 72-78, 88-90, 100, 102, 119, 123, 124, 202, 206, 207

Passion 73, 81, 82, 87, 94, 105

Patron (saint patron) 11, 17, 146 n. 20, 161-185, 229

- Péché 42, 43, 48, 69, 74, 129, 131, 191, 206
- Peinture 17, 161-185, 196, 229
- Père 17, 28 n. 28, 34, 42, 43, 45, 49 n. 5, 51, 52, 55-61, 64, 66, 68, 71-76, 95, 96, 101, 102, 110 n. 10, 133, 187-199, 229
- Philosophe 136, 137
- Piété 23, 24, 26, 28, 29, 161-185, 192-194, 204-207, 209
- Portrait 9, 83, 97, 98, 143-146, 161, 183, 187, 190-197
- Prédication 17, 104 n. 36, 180, 104 n. 36, 201-211
- Prose 63-78
- R** \_\_\_\_\_
- Réécriture 65, 67 n. 11, 78, 133
- Rein 14, 15, 21-25, 27-32, 49 n. 5, 50 n. 10, 55, 59, 60, 71, 101, 123, 124
- Religion 23, 37, 40, 41, 45, 87, 88, 129, 149, 161-185, 192, 201-211, 229, 230
- Roi 9, 12, 16, 22-31, 34, 51, 55-60, 64, 67 n. 11, 72-77, 81, 87, 99, 100, 121, 122, 124, 126-139, 188-194, 229
- S** \_\_\_\_\_
- Sacre 22, 27, 28, 127
- Sarrasin 39, 41, 44, 45, 64, 67 n. 11, 68, 71-73, 77, 207, 230
- Séduction 15, 48, 54, 63-65, 68-70, 72, 74, 78
- Seigneur 11, 16, 17, 21, 26, 31, 63, 64, 77, 103, 126, 129, 131-133, 137, 141-158, 225
- Serment 70, 77, 144, 146 n. 19, 149, 217-218, 221, 224
- Sexe 15, 33, 40-41, 43 n. 43, 44, 45, 53 n. 27, 69-71
- Songe 38, 48, 58, 59, 121-139
- Souveraineté 16, 56, 127, 128, 130-133, 141 n. 1, 155, 156, 209, 218
- Spirituel 14, 15, 36, 42, 44, 68, 92, 122-125, 127-131, 139, 144, 146, 154-156, 162, 163, 175, 180, 183, 188, 189, 191-194, 198, 199
- Sujétion 23, 24, 32, 77, 111, 120, 129, 141-148, 151, 154-158, 194
- T** \_\_\_\_\_
- Temporel 8, 122-125, 127-130, 133, 139, 164, 205
- Transgression 14, 15, 52, 53, 57, 65, 69, 71
- Translatio* 134
- Transmission 15, 65-68, 77, 78, 198
- Transsexualité 45
- U** \_\_\_\_\_
- Unité 7, 11, 13, 16, 25, 33, 44, 165, 171, 175, 185, 190 n. 13, 203, 206
- V** \_\_\_\_\_
- Vassalité 11, 14, 63, 64, 75, 77, 100, 102-104, 151
- Vengeance 7, 57, 64, 72
- Vertu 35, 49, 104, 125-127, 188, 191, 192
- Vierge Marie 40 n. 31, 41, 162-164, 171-180, 183-185
- Viol 34-35, 71
- Violence 9, 10, 49, 52 n. 22, 85-86, 98, 99, 108, 109, 217

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	
Jean-Marie Moeglin .....	7

Introduction	
Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy, Laëtitia Tabard .....	11

### PREMIÈRE PARTIE NORMES, CRISES ET TRANSGRESSIONS DU COUPLE CONJUGAL

« <i>Se.lla moglie arà il principato, diventerà contraria al suo marito</i> » : l'évolution du couple royal dans la Naples angevine (xiv <sup>e</sup> siècle)	
Sarah Vandamme .....	21
Entre le même et l'autre et au-delà des genres : la relation de Tristan et Blanchandin(e) dans <i>Tristan de Nanteuil</i>	
Chloé Chalumeau .....	33
Relations en marge et générations obscures : de quelques unions entre deux mondes	
Émilie Deschellette .....	47
Couplage de textes, fluctuations de couples dans <i>Milles et Amys</i> et la <i>Cronique associee</i> dite « de Charlemaine tres louable et Anseïs icy couplee »	
Magali Cheynet .....	63

### DEUXIÈME PARTIE FORMER UN DUO : LE LIEN SOCIAL ET POLITIQUE

Le patient et celui qui le guérit, ou le patient face à celui qui le guérit ? Mélancolie et médiation dans les textes littéraires des xii <sup>e</sup> et xiii <sup>e</sup> siècles	
Pierre Levron .....	81
« Endroit de moi n'ai je plus cure de maistre ». La relation maître/élève dans les <i>Enfances du Lancelot en prose</i>	
Isabelle Coumert .....	95

Relations de crédit et relations de travail : le face-à-face entre marchands et artisans à Lucques à la fin du Moyen Âge Diane Chamboduc de Saint Pulgent .....	107
<i>Le Songe du Vergier</i> , miroir déformant. Face-à-face politiques dans la philosophie de la fin du XIV <sup>e</sup> siècle Sophie Serra .....	121
La main invisible du seigneur ? Erfurt et les archevêques de Mayence à la fin du Moyen Âge Morwenna Coquelin .....	141

TROISIÈME PARTIE  
DU COUPLE AU DOUBLE :  
ENTRE AMBIVALENCE ET PENSÉE  
DE LA DIFFÉRENCE

250

Dévoit et saint patron : leurs relations dans la peinture des anciens Pays-Bas (XV <sup>e</sup> siècle) Delphine Rabier .....	161
Écriture autobiographique et relation fils-père dans la <i>Vita</i> de Charles IV et la chronique familiale d'Albrecht Dürer Aude-Marie Certin .....	187
Le missionnaire et l'hérétique : l'exemple de la mission de Riccoldo da Monte Croce auprès des nestoriens et des jacobites Camille Rouxpetel .....	201
Pour qui est-on étranger ? Normes et réalités de la distinction <i>forestieri / cittadini</i> dans les communes italiennes (XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècle) Cédric Quartier .....	213
Conclusion Jacqueline Cerquiglini-Toulet .....	229
Orientation bibliographique .....	231
Liste des contributeurs .....	237
Index des noms de personnes .....	239
Index des œuvres médiévales .....	243
Index des notions .....	245
Table des matières .....	249